

# SOLVENCY AND FINANCIAL CONDITION REPORT

Rapport Narratif Solvabilité 2

2016

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>4</b>
<b>A. ACTIVITES ET RESULTATS</b> .....	<b>6</b>
<b>A.1 Activité</b> .....	<b>6</b>
A.1.1. Périmètre.....	6
A.1.2. Présentation générale .....	7
A.1.3. Faits marquants de l'exercice 2016.....	8
A.1.4. Opérations et transactions au sein du groupe .....	8
A.1.5. Renseignements sur le capital et l'actionariat .....	9
<b>A.2 Performance de souscription</b> .....	<b>10</b>
A.2.1. Activité Vie .....	10
A.2.2. Activité Non-Vie.....	11
<b>A.3 Performance des activités de placement</b> .....	<b>12</b>
<b>A.4 Autres produits et charges</b> .....	<b>13</b>
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>14</b>
<b>B.1 Information générale sur le système de gouvernance</b> .....	<b>14</b>
B.1.1. Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance. ....	14
B.1.2. Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence .....	19
B.1.3. Informations relatives à la politique de rémunération .....	19
B.1.4. Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées .....	23
<b>B.2 Exigences de Compétence et d'Honorabilité</b> .....	<b>24</b>
B.2.1. Dispositions du groupe CAA en matière de compétence et d'honorabilité .....	24
B.2.2. Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité .....	25
<b>B.3 Système de gestion des risques</b> .....	<b>26</b>
B.3.1. Dispositif de gestion des risques .....	26
B.3.2. Dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).....	27
<b>B.4 Système de contrôle interne</b> .....	<b>28</b>
<b>B.5 Fonction audit interne</b> .....	<b>29</b>
<b>B.6 Fonction actuarielle</b> .....	<b>30</b>
<b>B.7 Sous-traitance</b> .....	<b>31</b>
B.7.1. Principes généraux & objectif de la politique de sous-traitance groupe .....	31
B.7.2. Relation entre le groupe et les filiales.....	31
B.7.3. Cas des activités critiques ou importantes .....	32
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>33</b>
<b>C.1 Introduction</b> .....	<b>33</b>
<b>C.2 Risque de souscription</b> .....	<b>34</b>
C.2.1. Exposition aux principaux risques .....	34
C.2.2. Principales techniques de gestion / réduction du risque.....	35
C.2.3. Principales concentrations .....	36
C.2.4. Sensibilités .....	36
<b>C.3 Risques de marché</b> .....	<b>36</b>
C.3.1. Exposition aux risques .....	36
C.3.2. Principales techniques de gestion / réduction du risque.....	37
C.3.3. Concentration.....	38
C.3.4. Sensibilités .....	39
<b>C.4 Risque de contrepartie</b> .....	<b>40</b>
C.4.1. Exposition aux risques .....	40
C.4.2. Principales techniques de gestion /réduction du risque.....	40
C.4.3. Principales concentrations .....	40
<b>C.5 Risque de liquidité</b> .....	<b>41</b>
C.5.1. Exposition aux risques .....	41
C.5.2. Principales techniques de gestion/réduction du risque.....	41
C.5.3. Sensibilités .....	41
<b>C.6 Risque opérationnel</b> .....	<b>42</b>
C.6.1. Exposition aux risques .....	42
C.6.2. Principales techniques de gestion/ réduction du risque.....	42
C.6.3. Sensibilités .....	43
<b>C.7 Autres risques significatifs</b> .....	<b>43</b>
C.7.1. Exposition aux risques .....	43
C.7.2. Principales techniques de gestion / réduction du risque.....	43

<b>D. VALORISATION DU BILAN PRUDENTIEL.....</b>	<b>44</b>
<b>D.1 Introduction .....</b>	<b>44</b>
D.1.1. Principe général de valorisation .....	44
D.1.2. Règles et méthodes de consolidation.....	44
D.1.3. Liste des entités incluses dans le périmètre de consolidation .....	45
D.1.4. Opérations en devises.....	45
D.1.5. Compensation des actifs et des passifs .....	45
D.1.6. Recours aux estimations et utilisation du jugement d'expert .....	45
D.1.7. Evènements postérieurs à la clôture .....	45
<b>D.2 Actifs .....</b>	<b>46</b>
D.2.1. Actifs incorporels et frais reportés .....	47
D.2.2. Immobilisations corporelles .....	48
D.2.3. Instruments financiers .....	48
D.2.4. Provisions techniques cédées .....	49
D.2.5. Impôts différés.....	50
D.2.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	50
<b>D.3 Provisions techniques .....</b>	<b>51</b>
D.3.1. Synthèse des provisions techniques .....	51
D.3.2. Principes de valorisation .....	51
D.3.3. Segmentation .....	52
D.3.4. Comptabilisation initiale.....	52
D.3.5. Principes généraux d'évaluation .....	52
D.3.6. Marge pour risque .....	55
D.3.7. Valorisation des cessions .....	55
<b>D.4 Passifs hors provisions techniques .....</b>	<b>56</b>
D.4.1. Provisions et passifs éventuels .....	56
D.4.2. Engagements envers le personnel.....	57
D.4.3. Passifs financiers .....	57
<b>D.5 Méthodes alternatives de valorisation .....</b>	<b>57</b>
<b>E. GESTION DES FONDS PROPRES .....</b>	<b>58</b>
<b>E.1 Fonds propres .....</b>	<b>58</b>
E.1.1. Politique de gestion des fonds propres .....	58
E.1.2. Fonds propres disponibles .....	58
E.1.3. Fonds propres éligibles .....	61
<b>E.2 Capital de solvabilité requis (SCR).....</b>	<b>61</b>

## SYNTHESE

Depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et plus spécifiquement dans le cadre du Pilier 3 de la directive relatif à la diffusion d'information au public, le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) du groupe Crédit Agricole Assurances (groupe CAA), filiale à 100% du groupe bancaire Crédit Agricole, rend compte de l'exercice écoulé sur l'année 2016.

Le SFCR du groupe Crédit Agricole Assurances consiste à apporter une vision d'ensemble des activités d'assurance en environnement Solvabilité 2. Ce rapport ainsi que les différents états quantitatifs annuels (QRT), permettent de présenter et d'apporter des explications sur l'activité et la performance du groupe CAA, de présenter le caractère approprié de son système de gouvernance, d'apprécier les écarts de valorisation de son bilan entre normes locales et Solvabilité 2 et d'évaluer la solvabilité du groupe. Ce rapport a été présenté en Comité d'audit le 05 mai 2017 et validé par le Conseil d'administration du groupe Crédit Agricole Assurances le 09 mai 2017.

### Activité et résultats

Premier bancassureur en Europe<sup>1</sup> et premier assureur en France<sup>1</sup> par le montant des primes émises, Crédit Agricole Assurances est un assureur complet, diversifié au travers de trois métiers : Epargne / Retraite, Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives et Assurance dommages.

Avec un chiffre d'affaires de 30,8 milliards d'euros à fin 2016 (83 % en France et 17 % à l'étranger), une collecte nette de 5,8 milliards d'euros, et un résultat net part du groupe qui atteint 1 368 millions d'euros, Crédit Agricole Assurances démontre sa solidité dans un contexte macroéconomique et financier difficile. Ces résultats témoignent du dynamisme commercial des réseaux, tant en France qu'à l'international et montrent la pertinence du modèle de bancassurance intégré co-construit autour des réseaux des Caisses régionales du Crédit Agricole, de LCL et des banques du groupe Crédit Agricole en Europe.

### Système de gouvernance

Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est muni d'un système de gouvernance, adapté aux lignes d'activités du groupe CAA, en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et assume au niveau du groupe la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil est en lien avec la Direction générale, comprenant le Directeur général et les deux autres Dirigeants effectifs du groupe CAA ainsi que les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques du groupe CAA et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

---

<sup>1</sup> Source : la Tribune de l'assurance du 16 novembre 2016 et l'Argus de l'assurance du 16 décembre 2016, données à fin 2015

## Profil de risque

Les principaux risques du groupe CAA sont les risques de marché et de souscription vie, liés à la prédominance des activités d'épargne et de retraite notamment en France et en Italie. Compte tenu de son profil de risque, la formule standard est adaptée au calcul du besoin en capital du groupe CAA. Les risques qui n'ont pas de correspondance dans la formule standard font l'objet, comme chacun des risques identifiés, d'un dispositif de gestion et d'un suivi permettant, le cas échéant, d'alerter la gouvernance en cas de déviation par rapport au cadre de gestion courante.

## Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel du groupe CAA est arrêté au 31 décembre.

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs :

- a. les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- b. les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Dans la plupart des cas, les normes IFRS permettent une valorisation à la juste valeur conforme aux principes de Solvabilité 2. Cependant, certaines méthodes de valorisation telles que le coût amorti ne peuvent être retenues pour la réalisation du bilan économique.

## Gestion des fonds propres

Le groupe CAA a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe CAA et de ses filiales.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable au groupe d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2016, le montant des fonds propres disponibles du groupe CAA s'élève à 21 427 millions d'euros et le besoin en capital (SCR) à 13 303 millions d'euros. Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le groupe CAA pour le calcul de son ratio de solvabilité, à l'exception de la clause de grandfathering des dettes subordonnées.

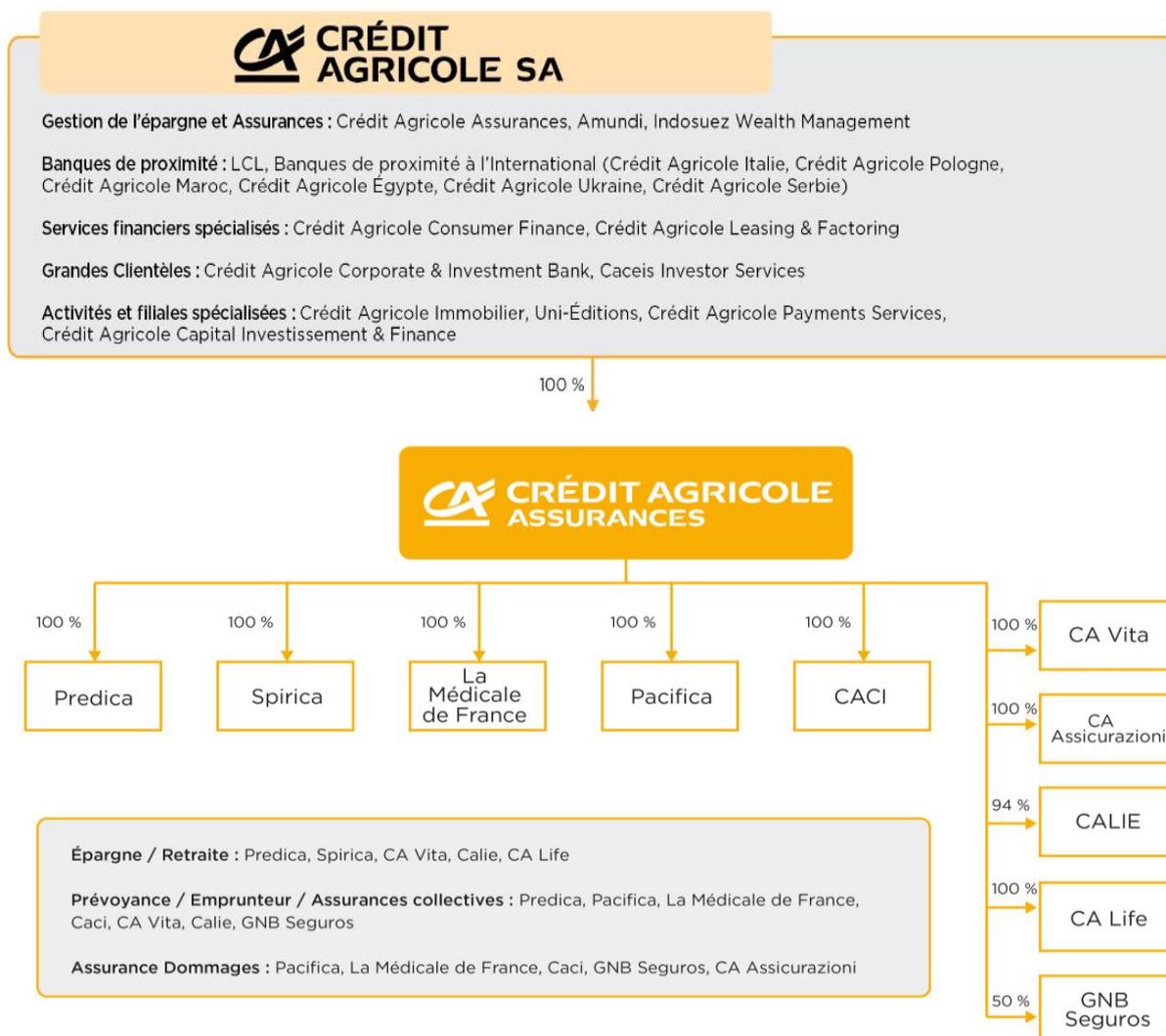
Ainsi à fin 2016, le ratio de solvabilité du groupe CAA est de 161%.

## A. ACTIVITES ET RESULTATS

### A.1 Activité

#### A.1.1. Périmètre

Crédit Agricole Assurances, société de groupe d'assurance mère, au capital de 1 490 403 670 euros, sise au 50-56 rue de la Procession à Paris et administrée par un Conseil d'administration, est le holding d'assurances du groupe Crédit Agricole S.A., détenue à 100% par Crédit Agricole S.A.. Le graphique ci-dessous illustre le périmètre prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances :



Le groupe Crédit Agricole Assurances est soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sise au 61 rue Taitbout à Paris. Le groupe est audité par les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit sis au 63 rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine et Ernst and Young sis dans la Tour First, 1 place des Saisons à Courbevoie.

### A.1.2. Présentation générale

Le groupe Crédit Agricole est le 1er bancassureur en Europe et le 1er assureur en France par le montant des primes émises. Depuis 30 ans, le Groupe construit son succès sur sa capacité à répondre aux besoins de ses clients et de ses distributeurs, grâce à la qualité de son offre et à sa réactivité vis-à-vis des changements de l'environnement.

Crédit Agricole Assurances couvre en effet l'ensemble des besoins de ses clients en assurances en France et à l'international, via trois grands métiers : Epargne / Retraite, Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives et Assurance dommages :

- Le métier « Epargne / Retraite » correspond à l'ensemble des activités d'épargne, notamment les produits d'assurance-vie en euro ou en unités de compte (UC), ainsi qu'aux contrats dédiés à la retraite dont le Plan Epargne Retraite Populaire. En France, le groupe distribue ses offres auprès des particuliers, de la clientèle patrimoniale, des agriculteurs, des professionnels et des entreprises clients des Caisses régionales de Crédit Agricole et de LCL. A l'international, Crédit Agricole Assurances mène principalement son développement avec des entités du groupe Crédit Agricole (Italie, Luxembourg, Pologne). Il s'associe également à des partenaires externes dans des zones géographiques ciblées (Japon notamment). En outre, le groupe Crédit Agricole Assurances se développe auprès de réseaux alternatifs : conseillers en gestion de patrimoine indépendants, banque en ligne "BforBank", réseau dédié aux professionnels de la santé ;
- Le métier « Prévoyance / Emprunteur / Assurances collectives » regroupe les activités de prévoyance, d'assurance des emprunteurs et de santé collective. L'offre de prévoyance / santé s'appuie sur les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole, en France et à l'international, complétés par un réseau d'agents généraux dédié aux professionnels de la santé. Les services d'assurance des emprunteurs sont proposés via 29 partenaires, établissements de crédit à la consommation et banques de proximité, répartis dans 6 pays (France, Italie, Pologne...) ;
- Le métier « Dommages » correspond aux produits relatifs à la protection des biens personnels, agricoles et professionnels, aux complémentaires santé individuelles, à la garantie des accidents de la vie, à la protection des appareils électroniques nomades du foyer, à la protection juridique, à la responsabilité civile professionnelle et au parabancaire. Ces produits sont commercialisés auprès des clients des Caisses régionales de Crédit Agricole, de LCL et via un réseau d'agents pour le secteur des professionnels de la santé. À l'international, à l'instar de sa stratégie de développement sur l'activité Epargne / Retraite, Crédit Agricole Assurances capitalise sur le succès de son modèle de bancassurance en déclinant également ses savoir-faire en Assurance dommages : en décembre une nouvelle entité dommages a été ouverte en Pologne.

La force de Crédit Agricole Assurances repose également sur son appartenance au groupe Crédit Agricole, avec l'efficacité et la performance de l'un des plus grands réseaux bancaires d'Europe : 50 000 conseillers sont au contact de 52 millions de clients à travers le monde, engagés à la réalisation de tous leurs projets.

Le Groupe s'appuie sur trois modes de distribution :

- le modèle de bancassurance (92% du chiffre d'affaires 2016) qui assure la distribution des produits d'assurance de personnes, dommages et emprunteurs dans les réseaux bancaires du groupe Crédit Agricole ;
- les partenariats Groupe, internes et externes, (6% du chiffre d'affaires 2016) pour les produits d'assurance emprunteurs et de « protection financière » ;
- les partenariats hors Groupe (2% du chiffre d'affaires 2016), en l'absence de réseaux appartenant au Groupe (Japon par exemple).

Les effectifs du groupe Crédit Agricole Assurances se présentent de la façon suivante par zone géographique :

(en nombre d'employés)	2016	2015	Variation
France	2 508	2 345	7%
International	467	451	4%
<b>Effectif total</b>	<b>2 975</b>	<b>2 796</b>	<b>6%</b>

Effectifs du périmètre consolidé IFRS

### A.1.3. Faits marquants de l'exercice 2016

Le groupe Crédit Agricole a lancé début 2016 un plan stratégique à moyen terme pour 2016-2019, intitulé Ambition stratégique 2020.

Dans ce cadre, Crédit Agricole Assurances s'est fixé des objectifs ambitieux et pleinement orientés vers l'optimisation des synergies intragroupes, aussi bien en termes d'activité dans ses trois grands métiers, que de résultats :

- intensifier la dynamique de croissance sur tous les segments de clientèle en Assurance dommages ;
- devenir le premier assureur-vie en France et s'affirmer comme un acteur majeur sur les retraites collectives ;
- changer de dimension sur l'assurance emprunteur avec l'internalisation des contrats d'assurance groupe des Caisses régionales ;
- faire progresser le résultat net part du groupe de plus de 5 % par an en moyenne sur la période.

De nouvelles synergies au sein du groupe Crédit Agricole ont été initiées, avec notamment la mise en place d'un partenariat en protection sociale et retraite collective entre Crédit Agricole Assurances et Amundi ou la décision d'internaliser les contrats d'assurance emprunteur distribués par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

De plus, en septembre 2016, Crédit Agricole Assurances a placé un milliard d'euros d'obligations subordonnées à taux fixe révisable à échéance 2048. Les obligations ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels en Europe. La qualité et la diversité du livre d'ordre, souscrit plus de 2,7 fois, témoigne de la perception positive qu'ont les investisseurs de Crédit Agricole Assurances. L'objectif de cette émission est de contribuer au financement de l'activité de Crédit Agricole Assurances en maintenant un ratio Solvabilité 2 en ligne avec ses ambitions.

La Tribune de l'assurance et l'Argus de l'assurance ont publié, respectivement les 16 novembre et 16 décembre 2016, un classement dans lequel Crédit Agricole Assurances occupe la première place de l'assurance en France.

### A.1.4. Opérations et transactions au sein du groupe

#### A.1.4.1 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole Assurances

Les principales transactions intragroupes réalisées au titre de l'exercice 2016 concernent essentiellement l'émission de dettes subordonnées entre Crédit Agricole Assurances et ses filiales.

#### A.1.4.2 Opérations et transactions au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Le financement de Crédit Agricole Assurances est effectué majoritairement par le Groupe Crédit Agricole.

Au cours de l'année 2016, 1 157 millions d'euros (valeur nominale) de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et 2 670 millions d'euros (valeur nominale) de titres subordonnés remboursables (TSR) ont été souscrits par le groupe Crédit Agricole.

Dans son portefeuille de placements, le groupe Crédit Agricole Assurances détient des titres émis par le groupe Crédit Agricole pour 18 518 millions d'euros, dont 9 846 millions d'euros d'actifs en représentation des contrats en UC.

Dans le cadre de l'activité de bancassurance, Crédit Agricole Assurances délègue certaines fonctions à d'autres entités du groupe Crédit Agricole :

- la commercialisation des contrats d'assurance est réalisée au sein des réseaux bancaires des Caisses régionales et de LCL en France et à l'étranger ainsi qu'au travers des réseaux partenaires à l'international (Cariparma en Italie, Novo Banco au Portugal, CABP en Pologne...);
- la gestion administrative des contrats d'assurance vie commercialisés par des réseaux bancaires est déléguée aux distributeurs (les Caisses régionales déléguant elles-mêmes une partie de cette gestion à Caagis);
- la gestion d'actifs est déléguée aux entités spécialistes des différents marchés (Amundi, CA Immobilier, CACEIS...);
- la gestion des sinistres dommages en France est gérée par la Sirca (Société créée par Pacifica et les Caisses régionales).

### A.1.5. Renseignements sur le capital et l'actionnariat

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'actions de Crédit Agricole Assurances et de leur détention au cours des trois dernières années :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Crédit Agricole S.A.	149 040 361	144 874 464	144 875 464
Autres	6	6	6
<b>Total</b>	<b>149 040 367</b>	<b>144 874 470</b>	<b>144 875 470</b>

Au 31 décembre 2016, le capital social de Crédit Agricole Assurances S.A. se compose de 149 040 367 actions ordinaires, d'une valeur nominale unitaire de 10 euros. Les actions de la société n'ont fait l'objet d'aucune offre au public et ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé. Au 31 décembre 2016, il n'y a aucune participation des salariés au capital social de Crédit Agricole Assurances S.A.

Crédit Agricole Assurances regroupe les participations du groupe Crédit Agricole dans différentes compagnies d'assurance et de réassurance, en France et à l'étranger.

#### **Distribution au titre de l'exercice 2016**

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'administration du 6 décembre 2016 a décidé du versement d'un acompte sur dividende en numéraire d'un montant de 564 862 990,93 euros, soit 3,79 euros par action.

Le 9 février 2017, le Conseil d'administration du groupe CAA a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 9 mai 2017, qui l'a approuvé, un solde de dividendes de 260 820 642,25 euros, soit 1,75 euros par action. Le dividende global au titre de l'exercice 2016 s'élève donc à 825 683 633,18 euros, soit 5,54 euros par action.

## A.2 Performance de souscription

A fin décembre 2016, Crédit Agricole Assurances reporte un chiffre d'affaires en normes IFRS de 30,8 milliards d'euros, en légère progression par rapport à 2015 et réalisé à plus de 80% en France. Les autres pays les plus significatifs dans lequel Crédit Agricole Assurances exerce ses activités sont l'Italie, le Luxembourg et la Pologne. A fin décembre, la collecte nette du groupe CAA ressort à 5,8 milliards d'euros, dont 3,1 milliards d'euros en France. Le groupe CAA continue ainsi de démontrer sa solidité dans un contexte macroéconomique et financier difficile.

### A.2.1. Activité Vie

Crédit Agricole Assurances est le deuxième assureur de personnes en France<sup>2</sup>, deuxième en cotisations sur les contrats d'épargne retraite populaire<sup>3</sup>.

A fin 2016, les activités vie, essentiellement les métiers Epargne / Retraite et Prévoyance, du groupe Crédit Agricole Assurances représentent près de 90% de son chiffre d'affaires, principalement en France et en Italie. La performance de souscription vie illustrée dans le tableau ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 et basée sur le périmètre prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances, ne comprend pas les produits financiers dont la performance sera développée dans la prochaine partie A.3 Performance des activités de placement.

	31/12/2016				
	Assurance avec participation aux bénéfices	Engagements d'assurance indexés ou en unités de compte	Autres engagements de (ré)assurance vie	Autres LoB	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
Primes émises brutes	18 754	4 778	2 008	852	<b>26 392</b>
Primes acquises brutes	18 754	4 778	1 967	835	<b>26 336</b>
Sinistres bruts	17 686	2 259	555	405	<b>20 905</b>
Variation des provisions techniques brutes	6 449	2 690	202	188	<b>9 529</b>
Frais bruts (hors frais de placement)	958	339	921	332	<b>2 550</b>

A fin 2016, le chiffre d'affaires vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 26 392 millions d'euros et est principalement porté par les activités Epargne/ Retraite. Les contrats avec participation aux bénéfices représentent plus de 70% des primes émises brutes pour un montant de 18 754 millions d'euros, en baisse de 3% par rapport à fin 2015.

Aussi, Crédit Agricole Assurances continue de renforcer l'équilibre de ses activités Epargne / Retraite en poursuivant le développement de sa collecte en unités de compte qui contribue à fin 2016 pour plus de 18% du chiffre d'affaires du groupe CAA, soit 4 778 millions d'euros, en progression de 4% par rapport à fin 2015.

D'autre part, les activités de Prévoyance au travers des produits tels que les garanties arrêt de travail (incapacité, invalidité) et décès mais également les produits obsèques et dépendance, constituent l'essentiel des autres engagements d'assurance vie et continuent de progresser notamment grâce au développement des contrats obsèques et des produits de dépendance. La charge de prestations liée aux sinistres est constituée principalement de la participation aux bénéfices distribuée aux assurés et de la dotation de la provision pour participation aux excédents. A fin 2016, la provision pour participation aux excédents<sup>4</sup> s'élève à 7 milliards d'euros, soit 3,5% de l'encours d'épargne euros.

<sup>2</sup> L'Argus de l'assurance du 16 décembre 2016

<sup>3</sup> L'Argus de l'assurance du 29 avril 2016

<sup>4</sup> Périmètre Predica

## A.2.2. Activité Non-Vie

Crédit Agricole Assurances est le premier bancassureur<sup>5</sup> automobile et habitation, le deuxième bancassureur santé et le 6ème assureur<sup>6</sup> de biens et de responsabilité en France.

L'analyse de la performance de souscription non-vie, illustrée dans le tableau ci-dessous, présentée en lignes d'activité selon le référentiel Solvabilité 2 est basée sur le périmètre prudentiel du groupe Crédit Agricole Assurances et met en évidence la grande diversité des métiers dommages:

	31/12/2016							Total
	Frais médicaux	Protection des revenus	Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés	Domage lié à l'usage de véhicules motorisés	Incendie et autres dommages aux biens	Pertes pécuniaires diverses	Autres LoB	
<i>(en millions d'euros)</i>								
Primes émises brutes	617	461	503	582	1 131	238	133	3 829
Primes acquises brutes	606	457	502	556	1 103	219	127	3 728
Sinistres bruts	463	212	432	340	642	41	46	2 277
Variation des provisions techniques brutes	2	0	8	0	0	0	0	9
Frais bruts (hors frais de placement)	110	192	184	184	326	124	61	1 172

A fin 2016, le chiffre d'affaires non-vie de Crédit Agricole Assurances s'élève à 3 829 millions d'euros. Il est pour l'essentiel réalisé en France. La bonne performance technique s'explique par une dynamique soutenue sur l'ensemble des métiers et plus particulièrement sur les segments Multirisque Habitation (MRH) et Auto intégrés dans les lignes d'activité Incendie et autres dommages aux biens ainsi que Responsabilité civile relative à l'usage de véhicules motorisés.

Les primes émises pour la ligne d'activité Incendie et dommages aux biens représentent 29% du total des primes émises, soit 1 131 millions d'euros. Cette croissance de 9% par rapport à fin 2015 s'explique principalement par le dynamisme de l'activité commerciale des produits Multirisque Habitation avec un niveau d'affaires nouvelles élevé et par un taux de résiliation en légère baisse par rapport à 2015, notamment en France, grâce au niveau élevé de satisfaction des clients.

Les primes émises pour l'assurance de véhicules motorisés représentent 28% du total des primes, soit 1 085 millions d'euros, en hausse de 8%, tirée par le dynamisme de l'activité commerciale des produits Automobile.

Ainsi, le ratio combiné en France, où le groupe CAA réalise l'essentiel de son activité, s'établit à 95,9%, témoignant ainsi d'une bonne maîtrise des charges et de la sinistralité.

<sup>5</sup> L'Argus de l'assurance du 14 avril 2017

<sup>6</sup> L'Argus de l'assurance du 16 décembre 2016

### A.3 Performance des activités de placement

En 2016, la performance du portefeuille d'investissements de Crédit Agricole Assurances montre une bonne résistance, malgré un environnement macroéconomique et financier pénalisé par des taux bas persistants, une croissance relativement atone et des niveaux d'inflation faibles notamment en zone Euro. En ce qui concerne plus spécifiquement les marchés obligataires, il est important de souligner qu'au cours des trois premiers trimestres, les rendements ont nettement baissé principalement en raison de la politique accommodante de la Banque Centrale Européenne et du report répété de la deuxième hausse des taux de la Réserve Fédérale Américaine. En revanche, le quatrième trimestre se distingue avec une remontée significative des rendements obligataires souverains.

A fin décembre 2016, les produits financiers générés par les investissements des activités d'assurance de Crédit Agricole Assurances s'élèvent à 8 657 millions d'euros, en légère baisse compte tenu notamment d'une moindre réalisation de plus-values.

Le tableau ci-dessous illustre les produits des placements nets de charges (y compris dividendes) tels que comptabilisés dans les états financiers consolidés IFRS pour l'année 2016:

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2016					Total
	Produits des placements	Charges des placements	Plus et moins-values réalisées sur placements nettes de reprise de provisions	Variation des justes valeurs	Variation des provisions sur placements	
Actifs détenus à l'échéance	547	-	-	-	-	547
Actifs disponibles à la vente	6 060	(6)	892	-	(246)	6 700
Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat sur option	628	-	-	648	-	1 276
Immeubles de placement	159	(2)	2	-	(2)	157
Prêts et créances	145	(2)	-	66	-	209
Instruments dérivés	24	(4)	-	(123)	-	(103)
Investissements dans les entreprises associées et co-entreprises	92	-	-	-	-	92
Autres	185	(406)	-	-	-	(221)
<b>TOTAL</b>	<b>7 840</b>	<b>(420)</b>	<b>894</b>	<b>591</b>	<b>(248)</b>	<b>8 657</b>

A l'instar de la composition du portefeuille de placements de Crédit Agricole Assurances majoritairement composé d'actifs obligataires, les revenus du portefeuille proviennent pour l'essentiel des revenus des actifs disponibles à la vente (AFS), composés pour près de 90% d'actifs obligataires, qui s'élève à 6 060 millions d'euros à fin 2016, dont l'essentiel est composé des coupons perçus relatifs à ces investissements. De plus, les dividendes perçus progressent de 17% par rapport à fin 2015, soit 1 141 millions d'euros. Cette progression s'explique par la bonne tenue des marchés actions sur l'année 2016.

D'autre part, à fin 2016, la part des actifs titrisés dans le portefeuille du groupe Crédit Agricole Assurances est marginale ; ainsi les revenus provenant de ces actifs ne sont pas significatifs. L'essentiel est détenu au travers d'un Opcvm dédié, dont la titrisation est investie sur des titres de notations majoritairement égales à AAA avec une durée de vie moyenne inférieure à 3 ans.

Le tableau ci-dessous illustre les gains et les pertes comptabilisés en capitaux propres, tels qu'ils figurent dans les états financiers consolidés IFRS pour l'année 2016:

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2016</b>	31.12.2015
<b><i>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</i></b>		
Gains et pertes sur écarts de conversion	1	4
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres variations	1	4
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>325</b>	<b>(76)</b>
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente bruts de participation aux bénéfices	1 951	(4 749)
Ecart de réévaluation de la période	2 610	(2 959)
Transferts en résultat	(661)	(1 512)
Autres variations	2	(278)
Variation de participation au bénéfice différée de la période	(1 626)	4 673
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>22</b>	<b>33</b>
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture bruts de participation aux bénéfices	135	(45)
Ecart de réévaluation de la période	135	(43)
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	(2)
Variation de participation au bénéfice différée de la période	(112)	78
<b>Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence</b>	<b>(11)</b>	<b>4</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence</b>	<b>101</b>	<b>(20)</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence</b>	<b>3</b>	<b>(1)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>1</b>	<b>15</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>443</b>	<b>(40)</b>
<b><i>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</i></b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(2)	(8)
Gains et pertes avant impôts comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	-	3
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>(2)</b>	<b>(6)</b>
<b>GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>441</b>	<b>(46)</b>
Dont part du Groupe	441	(45)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	(1)

## A.4 Autres produits et charges

L'essentiel des autres produits et charges est composé par l'impôt et par les charges financières liées aux titres de dettes subordonnées.

## B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est muni d'un système de gouvernance en adéquation avec ses différents métiers et ses modalités de pilotage. Ce système de gouvernance participe activement à la réalisation des objectifs stratégiques du groupe CAA tout en garantissant une gestion saine et prudente de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

### B.1 Information générale sur le système de gouvernance

L'organisation générale du groupe CAA est articulée autour :

- d'un Conseil d'administration et d'une Direction générale ;
- d'un fonctionnement hiérarchique (Directions, départements, services, unités) ;
- et d'un fonctionnement transverse assuré par des comités.

L'appartenance au groupe Crédit Agricole se traduit par un fonctionnement sous forme de lignes métiers. Le rattachement du responsable des fonctions correspondantes au sein du groupe CAA est :

- hiérarchique dans le cas de la fonction Contrôle périodique, Contrôle permanent et Risques ;
- fonctionnel dans le cas de la Direction Finance, de la Direction juridique, de la fonction conformité, de la Direction communication et de la Direction des Ressources humaines.

Les responsables de ces sujets au sein des entités effectuent un double reporting, d'une part à la Direction de l'entité du groupe CAA dont ils dépendent, d'autre part au responsable de la ligne métier Groupe.

Par ailleurs, certaines fonctions des entités sont mutualisées au niveau du groupe CAA comme celles qui sont assurées par la Direction des Investissements, la Direction de la Communication corporate ou encore par le département Communication clients. La Direction de l'Audit est aussi commune à toutes les entités du groupe Crédit Agricole Assurances ainsi que la Direction des Ressources humaines et la fonction Achats.

#### B.1.1. Rôles, responsabilités et missions des acteurs de la gouvernance.

##### B.1.1.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances, société de groupe d'assurance mère, est composé au 31 décembre 2016 de huit membres.

Il se réunit en général cinq fois par an. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans la limite de ses pouvoirs, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il établit et approuve les différents rapports exigés, il valide également les politiques. Le Conseil peut procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires. Le Conseil assume au niveau du groupe la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Il veille à ce qu'il soit procédé au niveau du groupe à une évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Il est également responsable de l'efficacité du système de gouvernance des risques en fixant l'appétence au risque et les limites de tolérance au risque en approuvant les politiques principales de gestion des risques de l'ensemble du groupe.

A ce titre, il approuve l'organisation générale du groupe, son système de gouvernance et de gestion des risques ainsi que son dispositif de contrôle interne. Il s'assure qu'ils sont adaptés à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques des opérations et les contrôle à intervalle régulier afin qu'ils garantissent une gestion saine et prudente de l'activité. Il est ainsi impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par le groupe, dans la fixation des limites dont il est régulièrement

informé de leur respect. Il s'assure que le système de gouvernance des risques mis en place au niveau du groupe exerce une gestion intégrée, cohérente et efficace.

Le Conseil est en lien avec la Direction générale et les responsables des fonctions clés.

Le Conseil entend directement les responsables des fonctions clés au moins une fois par an afin de prendre connaissance de leur bilan annuel et chaque fois que ceux-ci souhaitent l'informer d'un événement de nature à le justifier. Les responsables des fonctions clés participent par ailleurs à chaque réunion du Comité d'audit et des comptes qui rend compte de ses travaux au Conseil.

#### **B.1.1.2 Comités sous la responsabilité du Conseil d'administration**

##### **Comité d'audit et des comptes**

Il est composé de trois administrateurs. Peuvent assister également aux réunions les Commissaires aux comptes et toute personne en charge ou habilitée à reporter les questions relatives aux contrôles des risques, travaux d'audit, finances et comptabilité. Conformément au règlement intérieur, participent à ce Comité des représentants de la Direction des Finances, du Secrétariat général, ainsi que les quatre responsables des fonctions clés.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général. Le Comité rend compte de ses travaux à la prochaine réunion du Conseil d'administration et informe ce dernier sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit et des comptes prend en charge les questions relatives à la validation des comptes sociaux et consolidés du groupe CAA, suit les travaux de l'Audit interne / externe, examine l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (veille au traitement adéquat des opérations significatives, des risques majeurs, à la cohérence de l'ensemble, etc.) et suit tout dossier stratégique à la demande de la Direction générale ou du Président du Comité d'audit et des comptes ou du Président du Conseil d'administration pouvant avoir un impact majeur sur la situation financière du groupe CAA.

##### **Comités exceptionnels**

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier des questions spécifiques de sa compétence. Ces comités exercent leur activité sous sa responsabilité.

Depuis 2013, l'exercice des fonctions du Comité des rémunérations de Crédit Agricole Assurances a été transféré au Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.

#### **B.1.1.3 Direction générale**

En application des dispositions légales, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées au sein de Crédit Agricole Assurances.

Le 31 juillet 2015, le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances a nommé Frédéric THOMAS Directeur général (de droit dirigeant effectif) à effet du 1er septembre 2015. La Direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

La Direction générale fixe les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la stratégie décidée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances et rend compte à ce dernier de son action. Elle supervise, pilote, le fonctionnement du système de gouvernance des risques mis en place au sein du groupe. Elle propose au Conseil les orientations stratégiques et établit les politiques que le Conseil approuve pour l'ensemble du groupe. Elle fixe des procédures décisionnelles efficaces, une structure organisationnelle qui indique clairement les lignes de reporting, assigne les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Elle est directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle interne et s'assure notamment que les stratégies et les limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées pour le groupe. Elle veille à ce que les principales informations relatives aux entités et au groupe soient régulièrement reportées et correctement documentées, les principaux dysfonctionnements identifiés et les mesures correctrices mises en œuvre. Elle interagit de manière appropriée avec les comités mis en place au sein de l'entreprise et notamment les responsables des fonctions clés.

#### **B.1.1.4 Dirigeants effectifs**

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances a désigné comme Dirigeants effectifs à compter du 1er janvier 2016, Thierry LANGRENEY et Henri LE BIHAN, Directeurs généraux adjoints du groupe CAA. Les dirigeants effectifs participent directement à la mise en œuvre des différentes missions assurées par la Direction générale (comme présentées ci-dessus) et se réunissent en tant que de besoin autour du Directeur général pour en discuter au cours du comité de Direction générale.

#### **B.1.1.5 Comités sous la responsabilité de la Direction générale**

Le fonctionnement de CAA s'appuie sur un Comité exécutif et des Comités spécialisés (comité ALM, comité Risques et Contrôle interne, comité des Fonctions actuarielles...), de niveau groupe composés pour l'essentiel de représentants des entités.

Le Comité exécutif (Comex) est l'instance stratégique de la Direction générale du groupe CAA en charge de la validation des propositions d'orientations stratégiques faites au Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances, des échanges et de la coordination entre les Directions générales des compagnies, des études et des choix sur les enjeux transverses de la Direction générale. Il s'appuie sur les Comités de Direction des entités pour remonter les orientations des entités et s'assurer de la déclinaison au niveau des entités.

#### **B.1.1.6 Fonctions clés**

Quatre fonctions clés ont été mise en place au sein du groupe CAA et pour chacune de ses entités :

- une fonction gestion des risques ;
- une fonction actuarielle ;
- une fonction conformité ;
- une fonction audit interne.

Ces fonctions clés, disposant d'un responsable unique, éclairent et assistent la Direction générale et le Conseil d'administration du groupe CAA dans l'animation du système de gouvernance. Elles disposent de l'autorité et de l'indépendance nécessaire à la bonne réalisation de leurs missions.

#### **Fonction Gestion des Risques**

Les principes d'organisation de la fonction Gestion des Risques du groupe CAA s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Risques du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

#### Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Gestion des Risques vise à répondre au niveau du groupe CAA aux enjeux suivants :

- disposer d'un cadre « risques » incluant notamment une stratégie risques groupe CAA, articulée avec le cadre d'appétence aux risques validé par le Conseil d'administration ;
- mettre en place et animer un système de gestion des risques (détection, mesure, contrôle, gestion et déclaration des risques) ;
- veiller à la cohérence de sa déclinaison dans les filiales ;
- répondre aux besoins de pilotage et de communication ;
- rendre compte à la gouvernance de l'exposition aux risques et des éléments de maîtrise.

### Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La fonction Gestion des Risques du groupe CAA est placée sous la responsabilité du « Directeur des Risques et Contrôle permanent du groupe CAA » (RCPR groupe). Ce dernier est rattaché hiérarchiquement à la Direction des Risques du groupe de Crédit Agricole S.A et fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole Assurances.

Le RCPR groupe s'appuie sur les personnes désignées au sein des entités du groupe CAA en tant que « Responsable Contrôle permanent et Risques » de l'entité (RCPR entité). Certains d'entre eux assurent également un rôle transverse au groupe sur un domaine de risque spécifique et sont alors dénommés « Référent risques ». Le Responsable Contrôle permanent et Risques d'une entité du groupe CAA est rattaché hiérarchiquement au Directeur des Risques et Contrôle permanent du groupe.

La fonction Gestion des risques du groupe CAA s'appuie également sur la contribution des autres fonctions clés (notamment la fonction actuarielle pour les risques techniques) et sur les dispositifs de contrôle interne du groupe et des entités.

### **Fonction actuarielle**

#### Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction actuarielle vise à répondre au niveau du groupe CAA aux enjeux suivants :

- mettre en œuvre un dispositif groupe destiné à assurer une coordination et une homogénéité des pratiques actuarielles retenues au sein des entités ;
- assurer la fiabilité et le caractère adéquat des provisions techniques groupe au regard des risques et garanties ;
- exercer un second regard sur les politiques de souscription et de réassurance, en s'assurant notamment que les entités définissent et mettent en œuvre des politiques appropriées ;
- formaliser l'ensemble de ses travaux et de ses conclusions dans un rapport de fonction actuarielle annuel pour présentation au Comité d'audit et des comptes.

### Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

En 2016, la fonction actuarielle, assurée par le responsable de l'ALTM groupe, rapporte au Directeur des Finances. Depuis Février 2017, la fonction est rattachée directement à un des deux Directeurs généraux adjoints du groupe CAA.

La fonction actuarielle groupe s'appuie sur les principes de subsidiarité. Chaque filiale met en place une fonction actuarielle solo proportionnelle à son activité.

La fonction actuarielle de chaque entité, distincte des fonctions opérationnelles en respect du principe de séparation des tâches, a pour principales missions :

- de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques prudentielles ;
- d'émettre un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Les fonctions actuarielles des entités échangent avec la fonction actuarielle groupe sur la conduite de leurs missions et sur la mise en œuvre des contrôles permanents relatifs à la fonction actuarielle.

## **Fonction de vérification de la Conformité**

Les principes d'organisation de la fonction Conformité du groupe CAA s'inscrivent dans ceux de la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole S.A. et les exigences découlant de Solvabilité 2.

### Rôles et responsabilités de la fonction

La fonction Conformité vise à répondre au niveau du groupe CAA aux enjeux suivants :

- prémunir le groupe contre les risques de non-conformité aux lois et aux règlements applicables à ses activités incluant également les domaines relevant de la conformité tels que définis par la ligne métier du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- mettre en place un fonctionnement homogène et lisible entre Crédit Agricole Assurances, ses filiales et le groupe Crédit Agricole S.A. ;
- obtenir une vision « groupe » des risques de non-conformité sur le périmètre groupe CAA ;
- déployer des dispositifs concourant à leur maîtrise en assurant la communication associée à ses missions auprès de la gouvernance.

### Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La fonction clé Conformité est assurée de manière centralisée par le Secrétaire général de de Crédit Agricole Assurances. En ligne avec la création de la ligne métier Conformité du groupe, cette fonction est désormais rattachée hiérarchiquement à Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole Assurances.

Le Responsable Conformité du groupe CAA assure la coordination pour le métier Assurances au travers d'instances d'échanges avec ses homologues dans les filiales.

La fonction Conformité bénéficie des contributions de la Direction juridique et coopère, en tant que de besoin, avec les autres participants au dispositif de contrôle interne, au sein de la Direction Risques et Contrôle permanent de Crédit Agricole Assurances et de la Direction de l'Audit interne notamment.

## **Fonction Audit Interne**

### Rôles et responsabilités de la fonction

La Direction de l'Audit des Assurances (DAA) mène des missions d'audit, sur pièces et sur place, portant sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe CAA, incluant ses prestataires de service essentiels. Elle s'appuie en premier niveau sur les travaux menés par les unités d'audit dédiées en Italie, en Pologne et au Japon. Ses missions ont pour objet de s'assurer :

- de la correcte mesure et maîtrise des risques ;
- de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôle ;
- de la conformité des opérations et du respect des procédures ;
- de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées ;
- d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement.

Ces missions permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne du groupe et de ses entités aux Directions générales et Conseils d'administration du groupe et de ses filiales.

### Organisation de la fonction, rattachement et lien avec les autres directions et entités assurance

La fonction Audit interne est incarnée, au niveau du groupe CAA et de ses filiales françaises par le Directeur de l'Audit du groupe CAA. Par ailleurs afin de garantir son indépendance, le Directeur de l'Audit du groupe CAA bénéficie d'un double-rattachement à la ligne métier Audit Inspection du Crédit Agricole et au Directeur général du groupe CAA.

## B.1.2. Changements importants du système de gouvernance survenus au cours de la période de référence

Au cours de l'exercice 2016, il n'y a pas eu de changement majeur en matière de comitologie.

Néanmoins plusieurs changements au sein du Conseil d'administration ont été opérés :

	Membres
Ratification de la cooptation de deux administrateurs (Assemblée Générale du 28.04.2016)	Jérôme GRIVET (en remplacement de Bernard DELPIT) Yves PERRIER (en remplacement de Jérôme BRUNEL)
Nomination de deux administrateurs	Elisabeth EYCHENNE et Isabelle JOB-BAZILLE
Démission d'un administrateur	Jean-Pierre VAUZANGES
Démission d'un censeur	Elisabeth EYCHENNE

## B.1.3. Informations relatives à la politique de rémunération

Le groupe Crédit Agricole Assurances s'est doté d'une politique de rémunération alignée avec celle du groupe Crédit Agricole S.A et adaptée à sa structure interne. Le groupe CAA s'est ainsi muni de pratiques de rémunération responsables qui le préserve de toute prise de risque excessive par ses dirigeants et salariés dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : collaborateurs, clients et actionnaires.

### B.1.3.1. Présentation générale et principales composantes de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction générale du groupe CAA

#### Conseil d'administration

##### Jetons de présence

L'enveloppe globale des jetons de présence est fixée chaque année par l'Assemblée générale et répartie entre chaque administrateur et censeur par décision du Conseil d'administration. Un montant fixe, décidé par le Conseil, est ainsi alloué à chaque administrateur et censeur présent à une séance du Conseil d'administration, du Comité d'audit et des comptes et de tout comité d'étude exceptionnel.

##### Informations sur les dispositifs ouvrant droits à des composantes variables de la rémunération

Les mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne détiennent aucune option d'achat, de souscription ou d'attribution gratuite d'actions. Crédit Agricole Assurances n'ayant pas de titres de capital admis aux négociations, mais seulement des titres de créances, de tels éléments de rémunération en actions Crédit Agricole Assurances ne sont donc pas attribués.

#### Dirigeants mandataires sociaux

Le mandat du Directeur général de Crédit Agricole Assurances est effectué à titre gratuit. En effet, sa rémunération est assurée par Crédit Agricole S.A. en respect des dispositions applicables au sein du Groupe. Les dirigeants mandataires sociaux de Crédit Agricole Assurances ne bénéficient pas d'avantages en nature, de régimes spécifiques de retraite, de prévoyance ou d'indemnité de rupture liés à leur mandat social. Ils sont cependant « personnels identifiés » (tels que défini dans la rubrique 'Rémunération des personnels identifiés') et les rémunérations perçues font l'objet d'un encadrement visant à garantir leur alignement avec les intérêts à long-terme de l'entreprise.

## Principes généraux

La politique de rémunération du groupe CAA est directement intégrée à la politique de rémunération du groupe Crédit Agricole S.A : elle est définie par la Direction générale du groupe, sur proposition de la Direction des Ressources humaines et après avis du Comité de contrôle des politiques de rémunération. Cette politique est examinée et validée chaque année par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations pays, le groupe veille à développer un système de rémunération qui assure aux collaborateurs des rétributions cohérentes vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et retenir les talents dont le groupe a besoin. Les rémunérations sont dépendantes de la performance individuelle mais aussi collective des métiers. Enfin, la politique de rémunération tend à limiter la prise de risques excessive.

La politique de rémunération de Crédit Agricole Assurances est ainsi élaborée en déclinaison des objectifs définis par le groupe tout en s'attachant à les adapter aux différentes catégories de collaborateurs et aux particularités du marché de l'Assurance.

## Gouvernance

Par l'intermédiaire de la Direction des Ressources humaines du groupe, Crédit Agricole Assurances met à la disposition du Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Crédit Agricole Assurances décline ainsi sa politique de rémunération selon les délibérations du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. émises après recueil des avis formulés par le Comité des rémunérations et le Comité de contrôle des politiques de rémunération du groupe. Ce dernier comité regroupe la Direction des risques et contrôle permanents groupe, la Direction de la conformité groupe et la Direction des ressources humaines groupe.

La Direction financière groupe intervient également dans la validation des modalités de détermination des résultats économiques de la rémunération variable des cadres dirigeants.

La définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération font enfin l'objet de mission d'audit par l'Inspection générale groupe.

En complément et afin de répondre aux obligations réglementaires, Crédit Agricole Assurances a mis en place un comité de déclinaison des politiques de rémunération, rassemblant la Direction des Risques et du Contrôle permanent, la Conformité et la Direction des Ressources humaines.

### B.1.3.2.Principales composantes de la politique de rémunération des collaborateurs et cadres dirigeants du groupe CAA

#### Collaborateurs

La rétribution des collaborateurs repose sur les éléments suivants :

- Le salaire de base ;
- La rémunération variable individuelle ;
- La rémunération variable collective ;
- La rémunération variable long terme et différée ;
- Les périphériques de rémunérations (régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance santé).

Crédit Agricole Assurances compare ses pratiques à celles des sociétés d'assurance et de réassurance du marché français et vise ainsi à positionner la rémunération globale de ses collaborateurs à la médiane des pratiques de marché.

La rémunération variable individuelle rétribue la performance du collaborateur et constitue une partie intégrante de la structure de rémunération annuelle. Elle repose sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année en tenant compte des conditions de mise en œuvre.

En réponse aux exigences réglementaires européennes, des règles de bonne conduite ont été intégrées en 2015 à la politique de rémunération afin que les pratiques de rémunération :

- ne créent pas des incitations qui pourraient encourager les personnes concernées à favoriser leurs propres intérêts au détriment potentiel de leur client ;
- interdisent aux collaborateurs tout recours à une stratégie individuelle de couverture ou assurance de maintien de revenu ou de responsabilité civile qui compromettrait l'alignement sur les risques prévu par les dispositifs de rémunération variable.

Toujours en réponse aux exigences réglementaires, à compter de l'exercice 2016 et afin de prévenir tout conflit d'intérêt, la rémunération des personnels occupant des fonctions clés est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils valident ou vérifient les opérations. Les objectifs qui leur sont fixés et les indicateurs servant à la détermination de leur rémunération variable ne prendront pas en considération des critères relatifs aux résultats et aux performances économiques des entités dont ils assurent le contrôle.

La rémunération variable collective rétribue la performance collective de Crédit Agricole Assurances. Elle est constituée de la participation et de l'intéressement. Elle est complétée d'un plan d'épargne d'entreprise et d'un plan d'épargne pour la retraite collective.

En 2016, les collaborateurs de Crédit Agricole Assurances ont eu la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit agricole.

## **Cadres dirigeants**

### Rémunération variable individuelle

Les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances bénéficient du programme de rémunération variable déployé au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. : la Rémunération Variable Personnelle (RVP), fondée sur le management par objectifs et l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs prédéfinis sur le périmètre de responsabilité du collaborateur.

Ce programme a été décliné et adapté aux cadres supérieurs de Crédit Agricole Assurances qui bénéficient également d'une Rémunération Variable Personnelle. La RVP mesure la performance individuelle sur la base d'objectifs collectifs et individuels autour de quatre champs :

- Les résultats économiques ;
- Le capital humain ;
- Les clients internes / externes ;
- La société.

La rémunération variable attribuée est également directement impactée par la constatation de comportements non respectueux des exigences d'honorabilité, des règles et procédures de conformité et des limites de risques. Les niveaux de rémunération variable annuelle sont définis en pourcentage du salaire de base et sont croissants selon le niveau de responsabilité du dirigeant. Chaque cadre dirigeant, quel que soit son métier ou sa fonction, a une part de ses objectifs économiques assise sur des critères groupe, cette part dépendant de son niveau de responsabilité, l'autre part étant assise sur la base des objectifs économiques de son entité.

### La rémunération variable long terme

Le plan de rémunération long terme mis en place par le groupe Crédit Agricole S.A. en 2011, prend la forme d'un plan d'attribution d'actions ou de numéraire indexé sous conditions de performance long terme. Les actions, sous réserve de la réalisation des conditions de performance, sont acquises

définitivement par tiers au prorata temporis sur une période de trois ans. A la suite de l'acquisition définitive, une condition de portage pendant une période supplémentaire peut être imposée aux bénéficiaires.

Au terme de la période de différé, l'acquisition définitive des actions est liée à la réalisation de conditions exigeantes de performance durable, sur la base des critères suivants :

- la performance économique intrinsèque du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- la performance relative de l'action Crédit Agricole S.A. par rapport à un indice composite de banques européennes ;
- la performance sociétale, mesurée par l'indice FReD.

Si les conditions de performance sont réalisées ou dépassées au terme de la période d'acquisition, 100% des droits attribués sont réputés acquis. En cas d'atteinte partielle des conditions de performance, un abattement est calculé de façon linéaire.

Chaque condition de performance porte sur un tiers de l'attribution initiale. Les directeurs généraux de Crédit Agricole Assurances sont éligibles à ce plan long terme, dont l'attribution est décidée annuellement sur proposition du Directeur général de Crédit Agricole S.A. Durant la période d'acquisition, les droits attribués seront effectivement acquis à chaque échéance du différé sous condition de présence dans l'entreprise ou si le bénéficiaire est dans l'une des situations suivantes :

- Mobilité interne au sein du groupe Crédit Agricole ;
- Départ en retraite ;
- Rupture du contrat de travail pour motif économique à l'initiative de l'employeur ;
- Départ pour incapacité / invalidité ;
- Changement de contrôle de la filiale ;
- Décès (son ou ses ayants droit recevront les droits en cours d'acquisition au titre de la dévolution successorale).

#### Informations sur les principales caractéristiques des régimes de retraite supplémentaire

Depuis 2011, les cadres dirigeants de Crédit Agricole Assurances bénéficient de régimes de retraite supplémentaire, constitués d'une combinaison de régimes de retraite à cotisations définies et d'un régime à prestations définies de type additif :

- les cotisations cumulées des deux régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies (le régime de branche et le régime collectif d'entreprise), sont égales à 8% du salaire brut plafonné à concurrence de huit fois le plafond de la Sécurité Sociale (dont 5% à la charge de l'employeur et 3% à la charge du bénéficiaire) ;
- les droits du régime additif à prestations définies sont déterminés sous déduction de la rente constituée dans le cadre des régimes à cotisations définies. Ces droits sont égaux, sous condition de présence au terme, au produit d'un taux de pension compris entre 0,125% et 0,30% par trimestre d'ancienneté, dans la limite de 120 trimestres et de la rémunération de référence.

La rémunération de référence est définie comme la moyenne des trois rémunérations annuelles brutes les plus élevées perçues au cours des 10 dernières années d'activité au sein des entités de Crédit Agricole incluant la rémunération fixe d'une part et la rémunération variable d'autre part, cette dernière étant plafonnée entre 40% et 60% de la rémunération fixe, selon le niveau du dernier salaire. En tout état de cause, à la liquidation, la rente totale de retraite est plafonnée, tous régimes confondus, à vingt-trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale à cette date, et à 70% de la rémunération de référence.

Les droits constitués au sein du groupe antérieurement à la date d'effet du règlement en vigueur, sont maintenus et se cumulent le cas échéant, avec les droits nés de l'application du règlement en vigueur et notamment, pour le calcul du plafonnement de la rente versée.

### **Prime de performance sur objectifs des Cadres et Non Cadres**

Les primes de performance reposent sur l'évaluation précise des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année (combien) en tenant compte des conditions de mise en œuvre (comment). Elles ne rémunèrent pas la réalisation des missions liées à la fonction.

Le degré d'atteinte ou de dépassement des objectifs est le point central pris en compte pour l'attribution des primes de performance ; mais il est accompagné d'une appréciation qualitative sur la manière dont les objectifs ont été atteints (en termes d'autonomie, d'implication, d'incertitude, de contexte...) et au regard des conséquences pour les autres acteurs de l'entreprise (manager, collègues, autres secteurs...).

La prise en compte de ces aspects permet de différencier l'attribution des primes selon les situations.

L'évaluation est formalisée dans le cadre d'un entretien annuel d'évaluation.

En synthèse, la prime de performance est variable d'un collaborateur à l'autre (y compris au sein d'une même catégorie) et d'une année sur l'autre. Cette variabilité pouvant aller jusqu'à zéro.

### **Rémunération des personnels identifiés**

La détermination des collaborateurs en tant que personnel identifié relève d'un processus conjoint entre la Direction des Risques et du Contrôle permanent, la Conformité et la Direction des Ressources humaines. Ce processus est sous la supervision du Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. Les collaborateurs dits « personnel identifiés » couvrent les collaborateurs appartenant à une catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque de par leurs fonctions exercées, à savoir :

- les mandataires sociaux et dirigeants effectifs ;
- les membres du comité exécutif de Crédit Agricole Assurances ;
- le personnel exerçant les fonctions clés ;
- les responsables d'activité de souscription et de développement commercial ;
- les responsables des investissements.

### **B.1.4. Principales caractéristiques des transactions significatives avec les parties liées**

Les principales transactions significatives réalisées sur l'exercice 2016 sont les dividendes distribués pendant l'année 2016 (tels que présentés dans la section A.1.5). Il n'y a pas de transactions significatives avec les membres de la direction.

## B.2 Exigences de Compétence et d'Honorabilité

Le groupe Crédit Agricole Assurances a formalisé les règles d'appréciation et de justification de la compétence (individuelle et collective) et de l'honorabilité des personnes visées (Conseils d'administration, dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés) au sein de la « politique de compétence et d'honorabilité des compagnies d'assurance du groupe Crédit Agricole ».

Cette politique est revue annuellement et modifiée si un évènement le justifie telle qu'une modification de règles d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité.

### B.2.1. Dispositions du groupe CAA en matière de compétence et d'honorabilité

#### B.2.1.1 Dispositions en matière de compétence

##### Appréciation de la compétence

L'appréciation de la compétence collective se fait au regard de l'ensemble des qualifications, des connaissances et des expériences du Conseil d'administration du groupe CAA. Elle tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ces membres, afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propre à garantir une gestion et une supervision professionnelles de l'entreprise.

Concernant, l'appréciation de la compétence individuelle :

- Pour les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés, elle tient compte des diplômes, de l'expérience de manière proportionnée aux attributions. Elle se base également sur l'existence des mandats antérieurs et sur l'ensemble des formations suivis tout au long du mandat ;
- Pour les administrateurs, elle est un moyen d'appréciation pour les fonctions individuelles qui leur sont attribuées mais aussi pour la détermination de la compétence collective.

##### Domaine de compétence

Les domaines de compétence sont au nombre de cinq aussi bien pour l'appréciation de la compétence individuelle que pour la compétence collective. Il s'agit des domaines de l'assurance, de la gestion, de la finance, de la comptabilité et de l'actuariat.

Ces domaines permettent de s'assurer notamment que le Conseil d'administration dispose collectivement des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de marchés de l'assurance et marchés financiers, de stratégie de l'entreprise et de son modèle économique, de son système de gouvernance, d'analyse financière et actuarielle et d'exigences législatives et réglementaires applicables à l'entreprise d'assurance.

#### B.2.1.2 Dispositions en matière d'honorabilité

L'honorabilité est appréciée en vérifiant que chaque personne n'a pas fait l'objet de condamnation pour : blanchiment, corruption, trafic d'influence, détournement de biens, trafic de stupéfiants, fraude fiscale, faillite personnelle, etc. La réputation des personnes ainsi que leur intégrité sont aussi des éléments à prendre en considération dans l'évaluation.

En cas de non honorabilité, les personnes faisant l'objet d'une condamnation cesseront leur activité dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est définitive.

La preuve demandée pour justifier de l'honorabilité consiste, a minima, en la production d'un casier judiciaire ou à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente.

### B.2.1.3 Dispositions en matière de notification auprès de l'autorité de contrôle

L'ensemble des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés en activité fait l'objet d'une notification à l'autorité de contrôle ainsi que toute nomination ou renouvellement de poste.

La Direction juridique de chaque entité est en charge de recenser les informations nécessaires pour préparer les dossiers de notification auprès de l'ACPR.

## B.2.2. Processus d'appréciation et de justification de la compétence et de l'honorabilité

### B.2.2.1 Dispositif d'appréciation de la compétence

#### Compétence individuelle

L'appréciation s'appuie essentiellement sur les expériences acquises (fonction actuelle, mandats antérieurs, etc.) et les principes d'appréciation retenus se basent sur les éléments suivants:

- Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : l'appréciation de leur compétence, sur l'ensemble des 5 domaines s'agissant des dirigeants effectifs et sur leur domaine de responsabilité pour les responsables des fonctions clés, se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs, des expériences, des formations suivies qui sont détaillés dans le cadre du dossier d'agrément transmis à l'ACPR pour leurs fonctions exercées au sein d'une compagnie d'assurance ;
- Administrateurs : l'appréciation de leur compétence sur l'ensemble des 5 domaines cités précédemment se fait au regard de leurs diplômes, des mandats antérieurs et de leurs expériences et des agréments au titre des fonctions de dirigeants exercées.

Pour le recensement des diplômes, des mandats, des expériences et des formations suivies, un support a été mis en place. Ce support intitulé « Appréciation et justification Compétence / Expérience / Connaissance » est complété pour tous les administrateurs, les dirigeants.

Ce support d'appréciation de compétence individuelle a été rempli une première fois avant la mise en application de Solvabilité 2 au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et il a été complété en fonction des formations reçues et des évolutions de mandats.

#### Compétence collective

En complément du support demandé pour l'appréciation de la compétence individuelle, un questionnaire permettant d'évaluer le niveau de compétence attendu pour chacun des 5 thèmes est déployé auprès des administrateurs. Ce questionnaire est intitulé « auto-évaluation des connaissances liées à Solvabilité 2 ». Pour les administrateurs déjà en poste il doit être complété une seule fois à la mise en œuvre de Solvabilité 2. Pour les nouveaux administrateurs, il doit être complété lors de leur nomination.

### B.2.2.2 Plan de formation

L'analyse des résultats des évaluations des compétences réalisées permet de déterminer les plans de formations à mettre en œuvre.

- Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés : dans le cadre de la prise de fonction et suivant les besoins identifiés, des plans de formations peuvent être proposés et suivis par les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés à titre individuel ;
- Administrateurs : le plan de formation proposé est identique pour tous les membres d'un même conseil. Néanmoins, des zooms sur des aspects spécifiques peuvent être réalisés sur demande d'un administrateur ce qui peut venir étayer le plan de formation collectif ou ces formations peuvent être dispensées à titre individuel.

### B.2.2.3 Dispositif d'appréciation de l'honorabilité

Le Secrétariat général du groupe CAA et sa Direction juridique apporte la preuve de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés et justifie qu'ils n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales.

Pour ce faire, en complément de la production d'un casier judiciaire ou d'un document équivalent, une déclaration sur l'honneur est transmise aux administrateurs, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés pour signature afin de justifier de leur honorabilité. Elle a été complétée une première fois avant la mise en application de Solvabilité 2 et est réactualisée une fois par an.

## B.3 Système de gestion des risques

### B.3.1. Dispositif de gestion des risques

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, Crédit Agricole Assurances se fixe un cadre d'appétence aux risques. Celui-ci s'articule autour d'indicateurs financiers, à caractère stratégique, relatifs aux trois dimensions que sont la solvabilité, le résultat et la valeur qui se déclinent en indicateurs clés par nature de risques constituant le socle de la stratégie Risques. La stratégie Risques du groupe Crédit Agricole Assurances, revue au moins annuellement, formalise le dispositif d'encadrement et de surveillance des différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie métiers (risques financiers, risques techniques et risques opérationnels) et notamment l'ensemble des limites et seuils d'alerte afférents. Elle est validée, ainsi que le cadre d'appétence aux risques, par le Conseil d'administration du groupe CAA, après examen des indicateurs et limites majeurs par le Comité des Risques du groupe Crédit Agricole S.A. (émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. et présidé par son Directeur général). Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte, et les mesures correctives associées, sont notifiés à la Direction générale du groupe CAA, voire à la Direction des Risques du groupe Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de leur ressort. Ce dispositif de gestion des risques est complété par le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) comme présenté ci-dessous dans la section B.3.2.

La cartographie des risques constitue l'outil permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chacune des entités et a fortiori le groupe CAA, sont exposés. Elle est élaborée à partir des sources d'information disponibles et des systèmes de mesure existants, qui ont été normés au sein du groupe CAA : tableaux de bord des risques, cartographie des risques opérationnels actualisée régulièrement, résultats des contrôles permanents, de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, constats des missions d'audit, analyses en provenance des différents métiers...

Au-delà de l'identification des principales expositions aux risques, la Direction des Risques exerce, en lien avec les autres Directions métiers et la Direction juridique, une veille permanente sur les risques relatifs aux activités d'assurance. Cette veille s'alimente de nombreuses sources (recherches économiques, études internes et externes, provenant de cabinets de conseil ou publiées par l'EIOPA, l'ACPR ou encore la FFA...).

Les risques financiers sont pilotés en transverse du groupe CAA via:

- Un corpus risques financiers groupe, composé de procédures et politiques de risques, applicable aux mandats de gestion confiés par les entités à Amundi, la société de gestion d'actifs du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Des analyses de risques financiers et des émissions d'avis pour compte commun, notamment ceux portant sur les investissements réalisés en direct par la Direction des Investissements, sur décision du Directeur général du groupe CAA dans le respect d'un schéma délégataire.

Les autres types de risques sont également gérés selon un prisme groupe, avec une coordination et une consolidation impulsées au niveau groupe (risques techniques, risques opérationnels). La

surveillance et le pilotage des risques de sécurité des systèmes d'informations, de continuité d'activité sur le périmètre du groupe CAA sont centralisés, sous l'égide du MRSI (Manager des risques SI et PCA) et sont dissociés du suivi opérationnel de ces risques, sous l'égide du CISO (Chief Information Security Officer), également centralisé. Le rôle de deuxième revue du MRSI s'étend, en outre, à la sécurité des biens et des personnes.

Le Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances est informé mensuellement des éléments d'actualité en matière de risques (« flash Risques »), complétés trimestriellement par le tableau de bord Risques groupe, qui permet de surveiller le profil de risque du groupe CAA et d'en identifier les éventuelles déviations. Les risques financiers et le respect des limites consolidées afférentes, sont suivis mensuellement à partir d'un reporting standardisé.

Crédit Agricole Assurances a instauré des instances permettant de piloter de manière cohérente les risques au niveau du groupe: comité bimensuel de surveillance des risques (instance de partage entre les Responsables Risques et Contrôle permanent des points d'alerte observés sur tout type de risques), comité mensuel des risques financiers, et revues de portefeuille par type d'actifs (portefeuilles obligataires, actions, immobilier...).

Par ailleurs, un comité méthodologie, animé par la ligne métier Risques, valide les méthodologies des modèles et indicateurs associés aux risques majeurs ou présentant des enjeux transverses au groupe CAA.

### **B.3.2. Dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)**

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de chaque entité, et de façon consolidée, au niveau du groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction Risques, avec la contribution tout particulièrement de la fonction actuarielle et de la Direction Finance et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place, au niveau stratégique, au niveau du pilotage et au niveau opérationnel. Ainsi, le groupe CAA synchronise son ORSA avec la préparation de son processus budgétaire (Plan Moyen Terme) et en utilise les résultats et analyses pour actualiser, en cohérence avec les éléments budgétaires et le capital planning, son cadre d'appétence et ses politiques métier.

L'ORSA Groupe est réalisé annuellement mais peut être actualisé en infra-annuel, en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risque. Il s'alimente à partir des calculs et des éléments produits par les entités au niveau solo, fondés sur l'utilisation de la formule standard.

La cohérence globale est assurée par le cadre normatif de référence défini par le groupe CAA :

- Des guidelines ORSA prospectifs groupe qui fixent notamment des points structurants de méthodologie ;
- Des scénarios ORSA groupe appliqués par l'ensemble des entités et établis en lien avec le profil de risque consolidé du groupe CAA. Ceci n'exclut pas que les compagnies les complètent par des scénarios spécifiques, afin de capter des risques significatifs à leur niveau mais non couverts par le jeu des scénarios groupe ;
- Un ensemble d'indicateurs partagés au niveau du groupe pour alimenter le socle commun minimum du tableau de bord groupe et entités et ainsi faciliter l'évaluation du profil de risque à chacun des niveaux, l'agrégation des indicateurs et leur analyse.

La politique interne ORSA du groupe CAA, validée par le Conseil d'administration de ce dernier, rappelle les éléments clés de la démarche ORSA et l'articulation entre le groupe et ses filiales.

Pour l'ORSA 2016, qui a couvert les trois évaluations réglementaires du besoin global en solvabilité, de conformité permanente et d'adéquation des hypothèses de la formule standard au profil de risque, les scénarios retenus pour les évaluations prospectives ont été axés principalement sur des stress financiers, compte tenu de la prédominance des risques financiers pour le groupe CAA, mais ont tenu compte aussi des risques non couverts par la formule standard (stress sur les souverains, stress de

réputation...). Ils ont visé à analyser les conséquences de situations pénalisantes telles qu'une prolongation des taux bas, un krach obligataire différé ou encore un scénario d'écartement des spreads. Pour chacun de ces scénarios, les hypothèses d'activité ont été adaptées afin de prendre en compte le comportement probable des assurés.

Ces travaux fournissent des éléments sur les besoins de financement du groupe, en qualité et en quantité, qui permettent de définir les opérations éventuelles de financement à mettre en place si ces scénarios se produisent (ceci est commenté dans le chapitre E. Gestion des fonds propres). Ils aident aussi à identifier les leviers d'actions en cas d'évolution vers l'un des scénarios adverses, le plus adverse au plan de la solvabilité s'avérant la persistance de taux très bas.

## B.4 Système de contrôle interne

Le contrôle interne vise à assurer la maîtrise des activités et des risques de toute nature auxquels l'entité est exposée, permettant la régularité (au sens de la réglementation), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Crédit Agricole Assurances s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat de contrôle interne dont l'organisation répond aux principes communs suivants :

- Une couverture exhaustive des activités, des risques et des responsabilités des acteurs où la Direction générale est directement impliquée dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une définition claire des tâches qui comprend une séparation effective des fonctions d'engagement et des fonctions de contrôle et processus de décision fondés sur des délégations formalisées et à jour ;
- Des normes et procédures formalisées et actualisées, notamment en matière comptable ;
- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Un système de contrôle comprenant des contrôles permanents intégrés dans le traitement des opérations (1er degré) ou effectués par des opérationnels n'ayant pas engagé les opérations contrôlées (2ème degré – 1er niveau), ou réalisés par des collaborateurs dédiés (2ème degré – 2ème niveau), et des contrôles périodiques (3ème degré) réalisés par l'Inspection générale ou l'Audit ;
- Une information du Directeur générale et du Conseil d'administration sur la stratégie risques et le suivi de son application (dont les limites fixées et leur utilisation) ainsi que sur les résultats du contrôle interne et la mise en œuvre des actions associées, dans une démarche corrective.

Les plans de contrôle permanent s'articulent autour d'un plan de contrôle local composé de contrôles ciblés par rapport à la criticité des processus et aux risques les plus significatifs identifiés dans la cartographie des risques, de niveau 1, 2.1 (définis avec les responsables de processus) et 2.2, et d'un référentiel contrôles « clé » de niveau 2.2 établi par la Direction des risques du groupe Crédit Agricole S.A., portant sur la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de surveillance et maîtrise des risques.

Trois intervenants distincts veillent à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect de ces principes, sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole Assurances :

- Le RCPR groupe, responsable à la fois du dispositif de contrôle permanent et de la maîtrise des risques, qui s'appuie sur les RCPR des filiales, acteurs de plein exercice dans leurs entités ;
- Le Responsable groupe de la fonction Conformité qui supervise directement ses homologues des filiales internationales et des filiales françaises ;
- L'audit interne qui intervient sur l'ensemble du groupe CAA (y compris les fonctions Risques et Contrôle Permanent, Conformité).

La maîtrise des risques de non-conformité est intégrée à l'ensemble du dispositif de contrôle permanent (cartographie des risques, plan de contrôle local et consolidé), ce qui contribue à une bonne interaction entre les fonctions Risques et Contrôle permanent et Conformité. Des liens réguliers

existent également avec l'Audit interne lors de la préparation des missions, et lors de la restitution, les constats et recommandations émis alimentant les plans d'actions et étant utilisés, en tant que de besoin, pour actualiser la cartographie des risques.

Enfin, le Comité Risques et Contrôle Interne du groupe CAA constitue l'instance de coordination des quatre fonctions clés.

Dans l'ensemble des domaines de la Conformité encadrés au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. par le corpus « FIDES », actualisé en 2016, la fonction Conformité couvre ceux qui sont applicables à l'assurance, et plus spécifiquement dans chacune des entités ceux applicables à ses propres activités. Elle décline ce corpus en procédures opérationnelles et définit le plan de contrôle permanent visant à s'assurer de son respect et de la maîtrise des risques de non-conformité identifiés lors de l'établissement ou l'actualisation de la cartographie des risques. L'animation du dispositif de conformité, qui répond à l'objectif constant de préserver la réputation du groupe CAA et éviter les impacts liés à une infraction au regard des réglementations applicables (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), comprend également des actions de formation, d'information des collaborateurs et du management. A l'instar de la fonction de gestion des risques, la fonction conformité émet des avis lors du lancement de nouveaux produits ou nouvelles activités, dont le processus d'approbation est sécurisé par les comités nouvelles activités et produits mis en place dans chaque entité, ainsi que lors de projets d'investissement.

Le pilotage de niveau groupe s'exerce à travers des instances de coordination et couvre également la conduite des projets réglementaires lancés par le groupe Crédit Agricole S.A.

## **B.5 Fonction audit interne**

La fonction Audit interne exerce ses activités dans le respect de la politique d'audit interne approuvée par le Conseil d'administration du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique, qui s'inscrit pleinement dans le cadre issu de la directive Solvabilité 2, fait l'objet d'une révision annuelle (pas de modifications en 2016). Elle est également conforme aux principes et standards établis par la ligne métier Audit Inspection du groupe Crédit Agricole S.A (LMAI).

Les équipes de la fonction Audit interne sont mutualisées pour l'ensemble des entités françaises du groupe depuis 2010 au sein de la Direction de l'Audit interne de Crédit Agricole Assurances. Dotée de 19 collaborateurs à Paris, elle s'appuie aussi sur les moyens et normes méthodologiques de la LMAI. La DAA assure la couverture de l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle contrôle également en direct les filiales du groupe en France et intervient dans le réseau international en s'appuyant le cas échéant sur les unités d'audit locales (5 collaborateurs au total) en Italie (CA Vita, CA Assicurazioni), au Japon (CA Life Japan) et en Pologne (CA T.U.).

L'élaboration du plan d'audit annuel repose sur une approche par les risques. Elle s'appuie ainsi sur une cartographie des risques tenant compte de la totalité des activités et de l'ensemble du système de gouvernance, ainsi que de l'évolution attendue des activités. Celle-ci est élaborée à la fois au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances et individuellement pour chacune de ses filiales. Elle donne lieu, à ces deux niveaux (groupe et filiales), à l'élaboration d'un plan d'audit pluriannuel visant une revue complète des activités sur une durée maximale de 5 ans (la fréquence de revue pouvant être plus courte selon l'évaluation des risques). Le plan d'audit est revu annuellement par le Comité d'audit et des comptes pour validation par le Conseil d'administration.

Les missions effectuées par la DAA correspondent à des missions d'assurance au sens des normes professionnelles et non de conseil. Elles ont pour objet de s'assurer de l'adéquation et de l'efficacité du système de gestion des risques et du système de contrôle interne et notamment :

- de la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du groupe Crédit Agricole Assurances (identification, enregistrement, encadrement, couverture) ;
- de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôles permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités, en conformité avec le cadre normatif et les procédures en vigueur ;
- de la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées (y compris suite aux missions des Autorités de Supervision ou de l'Inspection générale du groupe Crédit Agricole) ;
- d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation ;

Suite à une mission conduite par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) en mai 2015, la DAA a obtenu la certification de qualité attestant la conformité aux exigences requises par le référentiel professionnel de l'Audit interne du Global Institute of Internal Auditors.

## B.6 Fonction actuarielle

La Fonction actuarielle du groupe CAA est organisée conformément aux exigences réglementaires de Solvabilité 2. Elle assure la coordination et l'animation des fonctions actuarielles des entités et s'appuie sur le principe de subsidiarité : chaque entité du groupe CAA organise sa fonction actuarielle en fonction de ses propres spécificités et selon les attentes des régulateurs locaux.

Pour formuler ses conclusions et ses recommandations, la fonction actuarielle groupe s'appuie sur sa revue des sujets spécifiques groupe (ex. : réassurance intragroupe) et sur les revues des fonctions actuarielles des entités.

La fonction actuarielle du groupe CAA :

- anime trimestriellement les comités des fonctions actuarielles dont le rôle est d'assurer la coordination des Fonctions actuarielles groupe et solos et de favoriser les échanges sur les aspects normatifs, les rapports de fonction actuarielle, les exercices de production et la veille réglementaire ;
- organise des points bilatéraux avec les fonctions actuarielles des entités afin de traiter les sujets spécifiques et d'encadrer le processus de revue ;
- intervient au sein des comités méthodologie et des comités de réassurance du groupe CAA ;
- présente semestriellement ses travaux et les conclusions de son rapport de fonction actuarielle en Comité Risques et Contrôle interne.

Par ailleurs, la fonction actuarielle du groupe CAA soumet annuellement aux instances de gouvernance son rapport de fonction actuarielle groupe, qui recense :

- ses travaux et son processus d'interaction avec les fonctions actuarielles des entités ;
- ses conclusions sur le caractère adéquat des provisions techniques ;
- son avis sur la politique globale de souscription ;
- son avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- sa contribution au système de gestion des risques (contribution aux processus ORSA, d'appétence aux risques, de besoin en capital,...) ;
- ses recommandations sur la manière de remédier aux limites identifiées ainsi qu'un suivi des plans d'actions.

En 2016, la fonction actuarielle groupe a renforcé son dispositif, notamment sur les aspects suivants :

- l'élaboration de normes de valorisation des provisions techniques vie et non-vie du groupe CAA, permettant de garantir l'homogénéité des méthodes retenues ainsi que la conformité au cadre réglementaire Solvabilité 2 ;
- la mise en place d'un fichier de contrôles associé à la revue des provisions techniques ;
- la mise en place d'une analyse de variations des provisions techniques entre l'ouverture et la clôture et de fichiers de reporting (sensibilités, périmètres modélisés et non-modélisés, flux constituant le best estimate, etc...) permettant l'analyse des provisions techniques sur une base homogène au niveau du groupe ;
- la mise en œuvre d'un processus commun avec les Fonctions actuarielles des entités sur les jalons clés.

La fonction actuarielle groupe assure tout au long de l'année un suivi des sujets fonction actuarielle (ex : suivi des évolutions impactant les provisions techniques des entités) et coordonne les plans d'actions mis en place en réponse à ses recommandations.

## B.7 Sous-traitance

### B.7.1. Principes généraux & objectif de la politique de sous-traitance groupe

La politique de sous-traitance:

- définit ce qui est considéré comme relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2 ;
- définit les critères permettant de qualifier une prestation d'essentielle (PSEE), telle que stipulée dans la directive Solvabilité 2 et la réglementation bancaire ;
- fixe les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance ;
- identifie les responsabilités associées ;
- décrit le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance (y compris sa prise en compte dans les activités auditées).

La politique de sous-traitance, qui constitue un ensemble de principes directeurs, s'applique à l'ensemble des domaines de sous-traitance du groupe, quelle que soit la direction prescriptrice.

### B.7.2. Relation entre le groupe et les filiales

Cette politique, revue annuellement, est validée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances. Elle est déclinée dans les différentes filiales par les RCPR de chaque filiale sur leur périmètre respectif. Les politiques de sous-traitance des filiales sont validées par la Direction générale de chaque entité, selon son processus de gouvernance propre, et présentées à son Conseil d'administration. La décision d'externalisation revient à chaque entité sur son périmètre d'activité.

Le groupe CAA a un rôle de coordinateur, avec l'établissement de principes communs complétant la politique de sous-traitance, visant à garantir une approche homogène au niveau du groupe dans la définition des critères de qualification d'une nouvelle prestation (en particulier les critères de qualification des opérations critiques ou importantes mais aussi dans le suivi des prestations communes.

### B.7.3. Cas des activités critiques ou importantes

Crédit Agricole Assurances externalise deux activités critiques ou importantes auprès d'entités du groupe CAA voire du groupe Crédit Agricole S.A., dans une optique de capitaliser sur leur savoir-faire, faire jouer les synergies et bénéficier d'un effet de taille :

- Un mandat de gestion de son portefeuille d'investissement confié à Amundi (société de gestion du groupe Crédit Agricole S.A. détenu majoritairement par le groupe) : leader de la gestion d'actifs financiers en France et en Europe qui offre une gamme complète de produits couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises. Cette prestation est commune à plusieurs compagnies de Crédit Agricole Assurances, avec une subdélégation partielle à CACEIS (comptabilité titres) ;
- Le back office et les services informatiques à Caagis : détenu à part égale par Crédit Agricole Assurances et les Caisses régionales de Crédit Agricole, Caagis a pour vocation première d'accompagner le développement du groupe CAA en proposant une offre informatique et de services dédiée aux métiers de l'assurance. Caagis est prestataire pour la plupart des entités françaises du groupe CAA et réalise sa prestation en France.

Le groupe CAA délègue également d'autres fonctions au sein du groupe Crédit Agricole S.A comme présentées dans la section A.1.4 Opérations et transactions au sein du groupe.

A fin 2016, seules CACI et La Médicale externalisent une fonction clé. Il s'agit de la fonction actuarielle dont les missions, contractuellement définies, ont été confiées à des prestataires reconnus pour leur expertise.

## C. PROFIL DE RISQUE

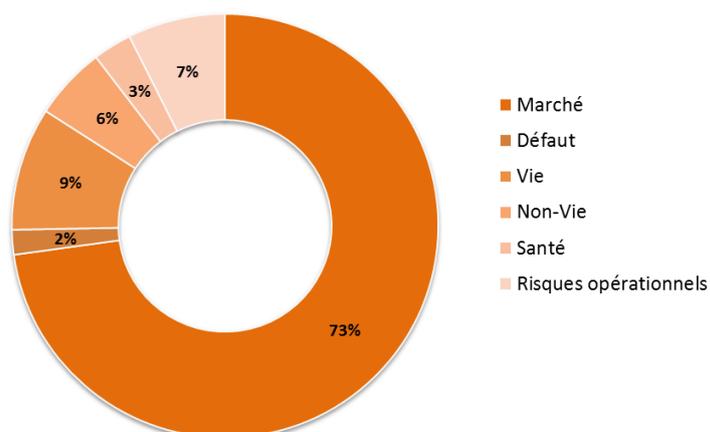
### C.1 Introduction

Le profil de risque de Crédit Agricole Assurances décrit par la suite dans cette section est le résultat de la cartographie des risques qui constitue l'outil principal permettant d'identifier et d'évaluer les risques auxquels chaque entité et plus généralement le groupe CAA est exposé. Ce profil de risque est utilisé comme base de calcul du besoin en capital du groupe CAA qui sera lui-même développé ultérieurement dans le chapitre E. Gestion des fonds propres du rapport.

En raison de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, les principaux risques du groupe CAA sont les risques de marché et de souscription vie, couverts par la formule standard. La formule standard couvre également les autres risques techniques, moins significatifs à l'échelle du groupe, ainsi que les risques opérationnels. Les risques qui n'ont pas de correspondance dans la formule standard (risques de liquidité, de spread sur émetteurs souverains, de réputation...) font l'objet comme chacun des risques identifiés dans la cartographie des risques, d'un dispositif de gestion et d'un suivi permettant d'alerter la gouvernance, si une déviation par rapport au cadre de gestion courante devait être observée, voire analysée via des scénarios de stress. Au regard des risques identifiés à fin 2016, le besoin en capital (SCR) du groupe CAA s'élève à 13 303 millions d'euros.

L'exposition aux risques<sup>7</sup> est composée en grande partie par les exigences de capital au titre des risques de marché (73%) et dans une moindre mesure des risques de souscription (18%).

#### Contribution des modules de la formule standard au SCR\* au 31 décembre 2016



\*avant diversification et après absorption des pertes par les provisions techniques et intégrant le risque opérationnel

<sup>7</sup> L'exposition aux risques se définit comme le BSCR avant diversification après absorption des pertes par les provisions techniques et intégrant le risque opérationnel

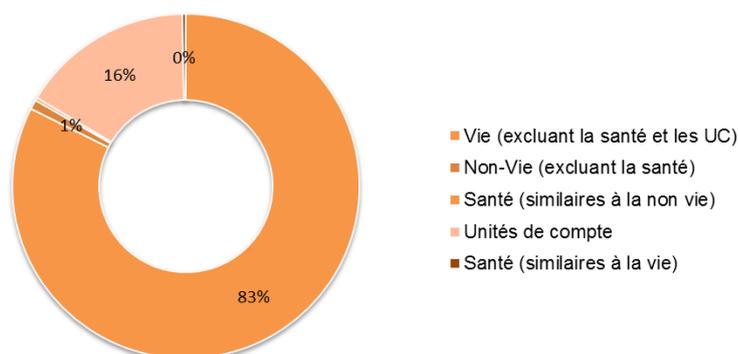
## C.2 Risque de souscription

Le groupe CAA est présent, au travers de ses filiales en France et à l'international, sur les activités d'Épargne et de Prévoyance, de Dommage ou encore d'Assurance emprunteur. A fin 2016, l'exposition aux risques de souscription représente 18% de l'exposition aux risques du groupe, avec une répartition diversifiée entre les risques vie et non vie :

- 9% des risques sont portés par les risques vie ;
- 6% par les risques non vie ;
- 3% par les risques santé.

L'activité d'épargne et de retraite, représente la part la plus significative des engagements « Best Estimate » vie du groupe comme l'illustre le graphique ci-dessous :

### Best Estimate net de réassurance au 31 décembre 2016



### C.2.1. Exposition aux principaux risques

#### C.2.1.1 Risque de souscription vie

Au travers de ses activités d'Épargne, le groupe CAA est exposé au risque d'insuffisance des chargements prélevés pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs, au risque de mortalité et de longévité, mais surtout au risque de rachats (par exemple, risque de rachats).

En prévoyance et assurance emprunteurs, le groupe CAA est plus particulièrement exposé aux risques biométriques (longévité, mortalité, incapacité, dépendance) et au risque santé. Le risque « catastrophe », lié à un choc de mortalité (pandémie par exemple) serait susceptible d'impacter les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. Le risque de souscription vie constitue le second risque porté par le groupe CAA représentant 9% de l'exposition aux risques à fin 2016. Plus stable par nature que le risque de marché, il bénéficie néanmoins d'une meilleure diversification des risques.

### C.2.1.2 Risque de souscription non-vie

Les risques non-vie sont principalement portés par l'Assurance dommages. Crédit Agricole Assurances est à ce titre particulièrement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel qu'il ait pour origine le risque de catastrophe, notamment climatique, ou la survenance de sinistres individuels d'un montant élevé (graves).

Le risque de souscription non-vie constitue le quatrième risque porté par le groupe CAA avec un besoin en capital correspondant à 6% de l'exposition aux risques à fin 2016.

### C.2.1.3 Risque de souscription santé

Les risques santé sont principalement portés par l'assurance emprunteurs pour les risques « similaires à la vie », et par les contrats Santé et Garanties Accident de la Vie pour les risques « similaires à la non-vie ».

Le groupe CAA est à ce titre principalement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel (survenance de sinistres individuels d'un montant élevé), ainsi qu'aux risques biométriques (incapacité/invalidité). Le risque de souscription Santé constitue un risque secondaire pour le groupe CAA.

## C.2.2. Principales techniques de gestion / réduction du risque

En assurance vie (Epargne), le principal risque identifié est le risque de rachat. La maîtrise de ce risque passe par une affectation maîtrisée des participations aux bénéficiaires concurrentielles et par une politique financière prudente, avec notamment une gestion des réserves.

La surveillance du taux de rachats s'effectue à plusieurs niveaux :

- Les taux de rachats sont surveillés mensuellement par les entités concernées pour détecter des dérives conjoncturelles ;
- Un suivi annuel permet également de s'assurer que les taux de rachats restent dans la moyenne de ceux du marché.

En assurance dommages, assurance emprunteurs et en prévoyance, les risques d'anti-sélection et d'insuffisance de tarification sont maîtrisés par :

- Le déploiement de la politique tarifaire ;
- La politique de souscription qui est mise en œuvre par les réseaux bancaires ou les partenaires financiers (par exemple en prévoyance, sélection médicale, limite des capitaux décès souscrits par produits et en cumul par assuré) ;
- La politique de gestion de sinistres qui est assurée par des unités de gestion dédiées, des plateformes France ou multi-pays, ou déléguée à des prestataires locaux.

Le risque de catastrophes et de dérive de la sinistralité sont maîtrisés par le déploiement de la politique de réassurance qui vise à protéger les fonds propres et contenir la volatilité du résultat.

Le rapport entre les sinistres - déclarés, liquidés ou provisionnés - et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque et est comparé au ratio cible construit sur un scénario de sinistralité standard.

Un suivi complémentaire sur les risques extrêmes et de provisionnement est également instauré, notamment via le suivi de la consommation d'un budget de sinistres climatiques et d'un budget de sinistres graves.

### C.2.3. Principales concentrations

Les provisions techniques vie sont portées majoritairement par la principale entité vie du groupe CAA en France, Predica. Les provisions non-vie sont quant à elles principalement portées par la principale entité non-vie du groupe CAA en France, Pacifica. Au 31 décembre 2016, les activités vie, non-vie et santé représentent respectivement 53%, 30% et 16% de l'exposition aux risques de souscription, mettant en évidence une relative diversification des activités du groupe CAA.

Malgré une prédominance des engagements Epargne / Retraite avec participation aux bénéficiaires pour les activités vie, les engagements en unités de compte continue de progresser nettement.

En non-vie, les engagements sont répartis autour de six principales lignes d'activité, qui représentent près de 90% des primes émises en 2016 mettant ainsi en évidence la grande diversité des métiers dommagés du groupe CAA.

### C.2.4. Sensibilités

Le principal risque de souscription porté par le groupe CAA est le risque de rachat, dont la sensibilité est testée de manière indirecte lors des analyses de sensibilité effectuées sur l'actif (courbes de taux obligataires) ou de manière plus directe dans le choc de réputation, retenu au titre des scénarios de stress ORSA. Dans l'environnement actuel, ce stress a un impact sur le résultat mais pas sur la solvabilité.

## C.3 Risques de marché

Les risques de marché sont prédominants pour le groupe CAA, du fait d'un montant très important et croissant des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés dans les activités d'épargne. A fin 2016, ils représentent 73% de l'exposition aux risques. Etant donné la diversification des investissements, ils peuvent provenir de :

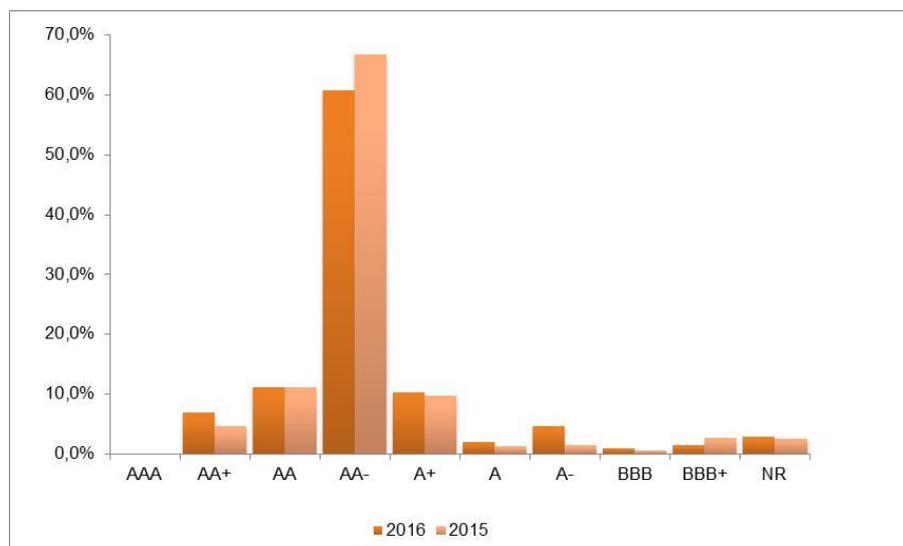
- risque de taux ;
- risques actions et immobilier ;
- risque de change ;
- risques de contrepartie, sous l'angle à la fois du risque de défaut (émetteurs des obligations en portefeuille, contreparties des opérations de gré à gré) et d'évolution du spread rémunérant le risque émetteur.

### C.3.1. Exposition aux risques

Les encours de l'actif général s'élèvent à 299 591 millions d'euros en valeur de marché, en progression de 12 273 millions d'euros sur un an, tandis que les placements financiers en unité de compte, pour leur part, atteignent 52 432 millions d'euros fin 2016, soit une hausse de 3 376 millions d'euros par rapport à fin 2015.

Le risque de marché est issu, fin 2016, principalement du risque de spread, du risque actions et dans une moindre mesure du risque de taux d'intérêt.

L'ensemble du portefeuille obligataire hors unités de compte du groupe CAA, ventilé par notation financière, se présente ainsi :



L'exposition aux obligations souveraines (et garanties d'Etat), non comptabilisée dans le calcul de la formule standard, est concentrée principalement sur la France et l'Italie. L'exposition aux dettes souveraines italiennes est détenue en grande partie par la filiale vie italienne du groupe CAA. L'exposition à la dette des pays périphériques de la zone euro est marginale.

L'exposition au risque de change est marginale compte tenu de la politique de couverture du groupe CAA. La faible exposition au risque de concentration illustre la politique de diversification en matière d'émetteurs mise en œuvre par le groupe CAA, via le respect de limites de concentration.

### C.3.2. Principales techniques de gestion / réduction du risque

Crédit Agricole Assurances gère ses placements de manière prudente. Le groupe s'appuie à la fois sur les analyses faites par la Direction des Investissements, qui prennent en compte le cadre d'appétence que s'est fixé Crédit Agricole Assurances, ainsi que sur des informations fournies par des sources externes (établissements financiers, gestionnaires d'actifs, agences de notation). Les différentes techniques de gestion et réduction du risque exposées ci-après relèvent également de la mise en application de ce principe.

De plus, des dispositifs ont été mis en place pour prévenir tout conflit d'intérêt et sécuriser le processus en cas de nouveau type d'investissement.

#### C.3.2.1 Risque de spread

Le risque de contrepartie, et d'évolution du spread rémunérant ce risque, est encadré par le biais de limites sur la répartition des émissions dans les différentes catégories de rating.

L'analyse et le suivi rapproché du risque émetteur sont effectués par les équipes Risques d'Amundi (auquel est déléguée la gestion des portefeuilles). Des revues trimestrielles de portefeuille, visant non seulement à examiner les émetteurs individuellement mais aussi à aborder des thématiques sectorielles, pays ou en lien avec l'environnement économique et les points d'attention identifiés, permettent une gestion active. Lorsque cela est nécessaire, un émetteur peut être mis sous surveillance (liste commune au groupe CAA recensant les émetteurs sur lesquels il est interdit d'investir) ou faire l'objet d'un programme de cessions au niveau du groupe CAA.

En 2016, en lien avec la déclinaison du cadre d'appétence aux risques, le groupe CAA s'est défini un budget de risques pour couvrir le risque de défaut ou le risque de perte en cas de cessions.

### C.3.2.2 Risque de taux

Pour faire face aux différents mouvements de baisse ou de hausse durable des taux d'intérêt, le groupe CAA dispose de différents leviers :

- des programmes de couverture via des dérivés : caps pour la couverture à la hausse des taux, floors, swaps pour réduire le risque de réinvestissement en cas de baisse des taux ;
- une politique prudente de distribution aux assurés de participation aux bénéfices et la constitution de réserves (provision pour participation aux excédents - PPE) ;
- une politique commerciale adaptée : arrêt de la commercialisation des contrats à taux minimum garanti (TMG) et, dans l'environnement actuel de persistance de taux bas, réorientation de la collecte vers les unités de compte ;
- l'ajustement de la durée, en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- le pilotage des liquidités et des actifs taux cessibles avec faible impact en plus ou moins-values.

Le groupe CAA et chacune des compagnies se sont dotés des indicateurs et des instances permettant de suivre ces leviers.

### C.3.2.3 Risque actifs de diversification

Des limites sont imposées globalement aux investissements de diversification et individuellement à chaque classe d'actifs (actions, immobilier, private equity et infrastructures, gestion alternative). Ces actifs, en effet, s'ils sont susceptibles de procurer une rentabilité supérieure et apporter de la décorrélation, induisent un risque de valorisation et de provisionnement comptable (provision pour dépréciation durable, avec impact éventuel sur la rémunération des assurés).

### C.2.3.4 Risque de concentration

Le risque de concentration est maîtrisé par différents jeux de limites, calibrées selon la nature de la contrepartie :

- pour les souverains et assimilés, le groupe CAA prend en compte le poids de la dette dans le PIB et la notation pays ;
- pour les financières ou industrielles, le groupe module les limites en fonction de la notation et les complète par une approche groupe émetteur ;
- pour le groupe Crédit Agricole, la mesure de l'exposition inclut par prudence une quote-part des unités de compte obligataires Crédit Agricole, afin d'intégrer le risque potentiel de portage en cas de vague de rachats.

La consommation de ces limites est suivie mensuellement, afin d'informer ; au niveau hiérarchique approprié, les mesures de régularisation en cas de dépassement.

## C.3.3. Concentration

Compte tenu de ces mesures de gestion, l'exposition au risque de concentration est relativement faible.

Au niveau du groupe CAA, le groupe Crédit Agricole ressort comme la première concentration, bien qu'elle ait été réduite en 2016, grâce aux remboursements et cession de dettes super subordonnées.

Les investissements en actifs de diversification satisfont également à des règles de concentration unitaire et au sein d'une catégorie (poids des dix premières expositions « top 10 » par exemple pour l'immobilier physique).

### C.3.4. Sensibilités

Des scénarios de stress relatifs aux risques financiers sont établis dans le cadre de l'ORSA. Ils fournissent une vision prospective des indicateurs de solvabilité, sur l'horizon du PMT, en intégrant les hypothèses de ce plan en matière notamment de distribution de dividende et de financement.

Lors de l'ORSA 2016, les scénarios de stress choisis, en lien avec le profil de risque du groupe CAA, ont consisté en :

1. une baisse des actifs risqués en 2017 ;
2. la persistance de taux bas tout au long du plan à moyen terme et un repli des actions et de l'immobilier ;
3. la persistance de taux bas pendant 2 ans et une remontée brutale des taux en 2019 avec baisse simultanée des actions et de l'immobilier.

Le scénario 2 de taux durablement bas, serait le plus impactant pour le ratio de solvabilité du groupe CAA.

Des analyses de sensibilités financières ont été également réalisées sur le ratio de solvabilité au 31 décembre 2016. Elles ont porté sur les principaux facteurs de risque pris isolément (actions, taux, spread), puis combinés.

Les hypothèses retenues sont décrites ci-après :

#### Sensibilités financières « stand-alone »

	Choc retenu
Actions	-25%
Hausse des taux	+50bp
Baisse des taux	-25bp
Hausse des spreads Govies	+75bp
Hausse des spreads Corporates	+75bp

#### Sensibilité financière combinée « baisse des taux »

	Choc retenu
Actions	-15%
Taux	-25bp
Spread	Govies +85bp, Corporates : A: +110bp, BBB : +140bp

Le ratio de solvabilité du groupe CAA est sensible aux évolutions de taux, avec une dégradation en cas de baisse des taux. Il est également sensible à une baisse des actions. De ce fait, le stress qui combine baisse des taux, baisse des actions et écartement des spreads est le plus pénalisant pour le ratio de solvabilité même si celui-ci respecte toujours le seuil réglementaire.

## C.4 Risque de contrepartie

### C.4.1. Exposition aux risques

Le risque de défaut des contreparties constitue un risque mineur pour le groupe CAA puisqu'il représente 2% de l'exposition aux risques fin 2016. L'exposition peut provenir :

- Des contreparties financières sur les instruments financiers à terme (défaut de la contrepartie à honorer ses engagements) utilisés en couverture ou sur les dépôts / liquidités en banque (défaut de la banque gestionnaire du compte de dépôt à honorer ses engagements) ;
- Des contreparties de réassurance (défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient) ;
- Des garanties données.

### C.4.2. Principales techniques de gestion /réduction du risque

#### C.4.2.1 Contreparties financières

Les liquidités ne sont généralement pas laissées sur les comptes courants mais placées en OPCVM monétaires.

Les opérations de dérivés sur un marché de gré à gré, utilisées notamment dans le cadre d'une couverture prudente du risque de taux, tant à la hausse (portefeuille de caps) qu'à la baisse (floors, swaps, swaptions...) sont réalisées avec des contreparties sélectionnées pour la qualité de leur crédit. Comme ces opérations sont assorties de contrats de collatéral, avec des appels de marge quotidiens, le risque de contrepartie résiduel est marginal.

#### C.4.2.2 Contreparties réassurance

La maîtrise du risque de défaut des réassureurs repose sur des normes internes groupe CAA, à savoir :

- en premier lieu, la contractualisation avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum (A-), dont le respect est suivi tout au long de la relation ;
- des règles de dispersion des réassureurs (par traité) et de limitation de la concentration des primes cédées à un même réassureur, définies par chacune des compagnies qui en assure le suivi. Le groupe CAA surveille la concentration des primes cédées globalement, par réassureur ;
- une sécurisation des provisions cédées grâce à des clauses standards de nantissement.

### C.4.3. Principales concentrations

Les opérations sur instruments dérivés du groupe CAA en portefeuille à fin 2016 ont été traitées avec une quinzaine de contreparties.

En matière de contrepartie de réassurance, hors réassurance interne, les cinq réassureurs externes les plus représentés comptent pour moins de 15% chacun et au total moins de 60% des primes réassurées.

## C.5 Risque de liquidité

### C.5.1. Exposition aux risques

Les compagnies doivent être en mesure de couvrir leurs passifs exigibles (prestations, soit en vie les rachats et les décès). Le risque provient de l'éventualité d'avoir à concrétiser des moins-values pour y faire face (conditions défavorables de marché, choc de prestations).

Au 31 décembre 2016, le montant des produits futurs sur les primes futurs (EPIFP) pour les activités vie s'élève à 674,7 millions et à 70,1 millions pour les activités non-vie. Le détail des méthodes et hypothèses utilisées pour le calcul des EPIFP est détaillé dans la section D.3.5.3.

### C.5.2. Principales techniques de gestion/réduction du risque

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements : majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs par nature moins liquides comme, par exemple, l'immobilier physique, le private equity, les obligations non notées, les titres de participation, la gestion alternative.

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du groupe CAA sont définis par les compagnies, dans le cadre de leur gestion actif/passif, avec des indicateurs adaptés aux différents horizons (court terme, moyen terme, long terme).

Pour les compagnies vie, le risque de liquidité est maîtrisé et encadré à partir de trois dispositifs :

- Liquidité à long terme : suivi et limitation des gaps annuels de trésorerie, estimés sur le portefeuille en run-off, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats/décès) ;
- Liquidité à moyen terme : calcul d'un indicateur dit « taux de réactivité à 2 ans », qui mesure la capacité à mobiliser des actifs courts ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital. Cet indicateur est comparé à un seuil minimum défini par chacune des compagnies pour être en mesure d'absorber une vague de rachats ;
- Liquidité à court terme : en cas d'incertitude sur la collecte nette, fixation de montants minimum de liquidités à une semaine et à un mois, avec un suivi journalier des rachats ;
- Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, ont été également prévus (possibilité de mise en pensions avec collatéral en trésorerie voire actifs éligibles BCE).

Les compagnies vie analysent leurs gaps de trésorerie afin d'identifier les éventuelles maturités à privilégier ou au contraire à éviter (excédent de tombées, avec risque de taux lors du remploi). Elles suivent mensuellement, via leur tableau de bord, leur ratio de réactivité, comparé au seuil qu'elles se sont fixées. Elles surveillent également régulièrement les taux de rachat et les arbitrages entre le fonds euro et les unités de compte, de manière à mettre en place, en cas de stress avéré, un suivi à fréquence très rapprochée.

Les compagnies non-vie conservent des liquidités ou des actifs « peu réactifs », dans des proportions dimensionnées pour répondre à un choc de passif.

### C.5.3. Sensibilités

Les principales compagnies vie réalisent des stress visant :

- A simuler une crise de confiance dans un environnement perturbé (choc de rachats sur les provisions mathématiques des contrats qualifiés de moins stables associé à une décote des actifs, fonction de la nature, du rating et de la maturité du titre et un temps de liquéfaction compris entre 1 et 6 mois) ;
- A appréhender alors la résilience en termes de liquidité. Celle-ci s'avère satisfaisante.

Par ailleurs, le modèle banque-assurance ne mettrait pas en péril la solvabilité du groupe CAA, en cas de problème de réputation au niveau du groupe Crédit Agricole susceptible d'engendrer un choc de rachats.

## C.6 Risque opérationnel

### C.6.1. Exposition aux risques

Le besoin en capital au titre du risque opérationnel s'établit à 1 287 millions d'euros fin 2016.

Les thématiques de risques les plus sensibles concernent, au plan de l'exécution des processus, le risque d'intermédiation lors de l'adossement des unités de compte, qui peut se traduire par un gain ou une perte (selon l'évolution des marchés), la production de l'information financière et comptable, avec un enjeu majeur en termes de qualité des données et, de manière assez générale, la fraude (contrats, sinistres) dont le coût a baissé en 2016 grâce à une meilleure détection. Les dysfonctionnements informatiques, qui peuvent avoir des conséquences sur les délais de traitements et altérer des données sont généralement difficiles à valoriser. Une attention est aussi portée à la sécurité des biens et des personnes.

Les risques de non-conformité (recensés principalement dans la catégorie clients, produits et pratiques commerciales) constituent également un enjeu majeur, au plan du risque de réputation voire des sanctions auxquelles ils peuvent exposer, alors que le nombre de réglementations s'accroît et que le cadre réglementaire se durcit. Les principales thématiques ont trait à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la protection de la clientèle (traitement des réclamations, traitement des capitaux en déshérence). Le groupe CAA est vigilant à la bonne maîtrise de la distribution de ses produits par ses réseaux (Caisses Régionales, LCL). Par ailleurs, pour ses investissements en direct, le groupe CAA doit être également vigilant au respect de la réglementation relative aux titres (franchissements de seuils par exemple, prévention des délits d'initiés...).

### C.6.2. Principales techniques de gestion/ réduction du risque

Le groupe CAA et ses filiales disposent d'une démarche risques opérationnels au travers de la mise en place d'une cartographie des événements de risques (réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque et les conclusions des missions d'audit), de la collecte des incidents et pertes opérationnelles et d'un dispositif de surveillance et d'alerte. Les risques considérés comme significatifs après prise en compte des éléments de maîtrise font l'objet de plan d'actions.

Crédit Agricole Assurances applique la politique générale de maîtrise des risques du système d'information du groupe Crédit Agricole. Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, le groupe CAA et ses filiales ont établi leur plan de continuité de l'activité, centré sur les activités essentielles. Il répond aux normes du groupe Crédit Agricole S.A. : adoption de la solution du Groupe pour le site de repli utilisateurs, plan de secours informatique s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé (site de Greenfield). Tant le plan de repli utilisateurs, avec déplacement des utilisateurs sur le site, que le plan de secours informatique sont testés selon une périodicité annuelle.

La sécurité des systèmes d'information, pour sa part, repose sur les politiques de sécurité du groupe Crédit Agricole S.A. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (dont habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) déclinant le programme de Crédit Agricole S.A. « CARS » (Crédit Agricole Renforcement de la Sécurité SI), pour lutter contre les menaces de cyber-attaque est en cours. Parallèlement des actions de sensibilisation des collaborateurs sont déployées.

Le dispositif de Conformité mis en place au sein du groupe CAA et ses filiales, incluant des comités nouvelles activités et nouveaux produits, permet de sécuriser les risques de non-conformité auxquels l'entité est exposée. Des instances de coordination concourent au renforcement du pilotage. Le groupe CAA conduit également pour la coordination des projets réglementaires, l'année 2016 ayant été largement consacrée au lancement des chantiers du plan de remédiation OFAC.

### C.6.3. Sensibilités

Il n'existe pas de démarche par sensibilité au sein du groupe CAA pour les risques opérationnels.

Les impacts des risques opérationnels sont mesurés en termes d'image ou d'impacts financiers, à travers la cartographie des risques opérationnels. Celle-ci permet d'identifier les processus critiques, porteurs de risques importants, et les plans d'actions nécessaires pour en améliorer la maîtrise.

## C.7 Autres risques significatifs

### C.7.1. Exposition aux risques

#### C.7.1.1 Risque de réputation

Compte tenu de son modèle de distribution, qui s'appuie essentiellement sur les réseaux bancaires affiliés au groupe Crédit Agricole et malgré le développement des canaux alternatifs, tout facteur affectant la position concurrentielle, la réputation (produits lancés, commercialisation) ou la qualité de crédit des banques du groupe Crédit Agricole pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe Crédit Agricole Assurances.

#### C.7.1.2 Risque d'évolution de l'environnement légal

Les changements de normes du fait des évolutions juridiques et de l'environnement légal dans lequel opèrent les compagnies (comme par exemple la possibilité de résiliation de l'assurance emprunteur applicable sur le flux de contrats en 2017 et sur le stock à partir de 2018) constituent également une source non négligeable de risques.

### C.7.2. Principales techniques de gestion / réduction du risque

#### C.7.2.1 Risque de réputation

Le groupe CAA sécurise la création des nouveaux produits avec la tenue systématique de comités nouvelles activités et nouveaux produits, qui examinent les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs. Les réseaux de distribution sont accompagnés à travers des actions de formation et, plus généralement, le groupe CAA a déployé une démarche de contrôle assurance (vie et non-vie) au sein des banques distributrices LCL et des Caisses régionales pour avoir un dispositif homogène dans la maîtrise de la commercialisation.

Les actions de prévention en matière de réputation et d'image intègrent également des procédures de gestion des relations avec les tiers, notamment avec la presse. Une veille destinée à détecter l'émergence du risque est également maintenue (presse, médias, réseaux sociaux, comparateurs, forums...) et afin d'être en mesure d'organiser une réponse appropriée si nécessaire.

#### C.7.2.2 Risque d'évolution de l'environnement réglementaire

La veille exercée par la Direction juridique et la fonction Conformité, sur les évolutions de la réglementation notamment, qui s'alimente également de la veille au niveau du groupe Crédit Agricole, permet d'en anticiper les impacts et de se préparer aux changements qu'elles peuvent induire.

## D. VALORISATION DU BILAN PRUDENTIEL

### D.1 Introduction

Le bilan prudentiel de Crédit Agricole Assurances est arrêté au 31 décembre.

#### D.1.1. Principe général de valorisation

Le principe général de valorisation du bilan prudentiel est celui d'une évaluation économique des actifs et passifs :

- a. les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- b. les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Dans la plupart des cas, les normes IFRS permettent une valorisation à la juste valeur conforme aux principes de Solvabilité 2. Cependant, certaines méthodes de valorisation telles que le coût amorti ne peuvent être retenues pour la réalisation du bilan économique.

Au sein de Crédit Agricole Assurances, les actifs visés au paragraphe a. sont évalués à leur valeur économique en respectant la hiérarchie de méthodes suivante :

- Méthode 1 : Prix coté sur un marché actif pour un actif identique : un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- Méthode 2 : Prix coté sur un marché actif pour un actif similaire en l'ajustant pour tenir compte de ses spécificités ;
- Méthode 3 : Si aucun prix coté sur un marché actif n'est disponible, l'utilisation de techniques de valorisation sur la base d'un modèle (mark-to-model) ; les valeurs alternatives obtenues sont comparées, extrapolées, ou sinon calculées dans la mesure du possible à partir de données de marché. Il peut s'agir d'une méthode basée :
  - sur des transactions portant sur des actifs similaires,
  - sur les revenus futurs actualisés générés par l'actif ou
  - sur le calcul du coût de remplacement de l'actif.

Aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre n'est apporté à la valorisation des passifs visés au paragraphe b.

#### D.1.2. Règles et méthodes de consolidation

A défaut de règle spécifique définie dans la réglementation prudentielle, les méthodes de consolidation sont alignées sur celles retenues pour le calcul du besoin en capital consolidé. Elles résultent de la nature du contrôle exercée par Crédit Agricole Assurances sur les entités consolidables, ainsi que de l'activité de l'entité :

- l'intégration globale, pour les entités d'assurance contrôlées ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint, ainsi que les entités non-assurantielles contrôlées.

Des retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des comptes individuels des entités consolidées, par référence aux principes communs du groupe, sont effectués.

Aux écritures de retraitement s'ajoutent les écritures d'élimination des opérations réalisées entre les sociétés consolidées du groupe

### **D.1.3. Liste des entités incluses dans le périmètre de consolidation**

L'organigramme tel que présenté dans la section A.1.1 représente le périmètre prudentiel de consolidation du groupe Crédit Agricole Assurances.

### **D.1.4. Opérations en devises**

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de l'entité.

Les bilans des filiales étrangères sont convertis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe au cours de clôture.

### **D.1.5. Compensation des actifs et des passifs**

Crédit Agricole Assurances compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

### **D.1.6. Recours aux estimations et utilisation du jugement d'expert**

Les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Elles servent de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

### **D.1.7. Evènements postérieurs à la clôture**

Il n'y a pas eu d'évènement significatif entre la date de clôture au 31 décembre et la date d'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

## D.2 Actifs

Tableau comparant l'actif en normes IFRS et en normes Solvabilité 2

(en millions d'euros)	31/12/2016	
	IFRS	Valeur S2
Goodwill (Création de valeur)	872	-
Coûts d'acquisition différés	907	-
Immobilisations incorporelles	278	-
Impôts différés à l'actif	32	24
Excédent lié aux pensions de retraite	-	-
Immobilier d'exploitation, matériel et équipement détenus hors SCI	221	287
Placements (autre les actifs détenus sur des fonds indiciels ou des contrats en UC)	-	-
Immeuble de placement	5 539	8 488
Participations	9 242	9 330
Actions	21 780	6 950
Obligations	221 795	223 418
OPCVM	33 649	44 444
Dérivés - à l'actif	1 820	1 821
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	102	83
Autres investissements	-	-
Actifs en représentation de contrats en unités de comptes ou de contrats indexés sur des fonds	52 489	51 170
Prêts et prêts hypothécaires	2 677	526
Provisions techniques cédées	1 497	1 134
Non-vie et santé similaire à la non-vie	411	307
Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés	1 086	827
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	350	353
Créances d'assurance et des intermédiaires	1 634	1 565
Créances de réassurance	78	65
Créances (financières, non liées à l'assurance)	4 822	3 770
Actions propres	-	-
Capital appelé mais non versé	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 312	1 162
Autres actifs	153	149
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>359 753</b>	<b>354 739</b>

La variation du bilan IFRS au bilan S2 s'explique principalement par :

- La variation de périmètre : déconsolidation des Opcvm IFRS (-9 337 M€ sur le total bilan dont -5 803 M€ liés aux minoritaires des Opcvm UC) et sortie de CA Life Japan et CA Life Greece ;
- L'élimination des incorporels : goodwill (-872 M€) et logiciels (-260 M€) et frais d'acquisitions Reportés (-907 M€) ;
- La réévaluation des actifs financiers comptabilisés au coût amorti en IFRS : immobilier de placements (+2 350 M€) et obligations HTM (+2 931 M€).

### D.2.1. Actifs incorporels et frais reportés

Les immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables non monétaires et sans substance physique. Un actif est considéré comme identifiable s'il peut être vendu ou transféré séparément, ou bien s'il a pour origine des droits contractuels ou d'autres droits juridiques. Les principales immobilisations incorporelles sont les logiciels, les goodwill et les valeurs de portefeuilles d'assurance.

#### D.2.1.1. Actifs incorporels (y compris goodwill)

Les goodwill sont valorisés à zéro dans le bilan prudentiel.

Les actifs incorporels (hors goodwill) peuvent toutefois être reconnus dans le bilan prudentiel pour une valeur non nulle si :

- ils sont identifiables ;
- l'entreprise peut obtenir des bénéfices économiques futurs liés à ces actifs ;
- ils ont une valeur disponible sur un marché actif.

Dans ce cas uniquement, ils sont évalués à leur juste valeur dans le bilan prudentiel.

Ainsi, les logiciels développés pour les besoins propres de la société ont une valeur nulle dans le bilan économique Solvabilité 2, ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Au sein des actifs incorporels, les retraitements entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel sont les suivants :

- élimination des écarts d'acquisition (goodwill) ;
- élimination des autres actifs incorporels, sauf s'ils peuvent être évalués à une juste valeur constatée sur un marché actif.

Pour les actifs incorporels qui correspondent à la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance, l'ensemble des flux futurs de trésorerie relatifs aux contrats est intégré dans le calcul du best estimate qui est présenté au passif du bilan Solvabilité 2.

La valeur de portefeuille, qui correspond à la différence entre la contrepartie reçue (primes, prix d'acquisition ou de transfert) et la valeur des engagements de l'assureur est inscrite dans les capitaux propres Solvabilité 2 dans la réserve de réconciliation.

Les valeurs de portefeuille constatées dans le bilan IFRS sont ainsi éliminées.

#### D.2.1.2. Frais d'acquisitions reportés

En IFRS, les frais d'acquisition reportés sont constitués par la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires et des frais internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, comptabilisée en charge de l'exercice en cours.

Les frais et les chargements d'acquisition reportés en IFRS sont éliminés dans le bilan prudentiel.

## D.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent à des actifs physiques que l'entreprise entend utiliser au-delà de la clôture de l'exercice comptable en cours et qui sont destinées :

- soit à être utilisées par l'entreprise dans la production ou la fourniture de biens ou de services ;
- soit à être louées à des tiers ;
- soit à des fins de gestion interne.

Ils sont de deux natures : l'immobilier d'exploitation et l'immobilier de placement.

### D.2.2.1. Immobilier d'exploitation

L'immobilier d'exploitation est constitué des terrains, immeubles et agencements de ceux-ci utilisés par la société dans le cadre de son activité : production ou fourniture de biens et services, tâches administratives.

Dans les comptes consolidés en IFRS, les immeubles d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti ; ils sont donc réévalués pour produire le bilan prudentiel.

Dans le cadre prudentiel, les immeubles d'exploitation sont comptabilisés à la valeur de marché. La valeur d'expertise peut constituer une estimation de la valeur de marché. Au sein de Crédit Agricole Assurances, la valeur d'expertise quinquennale fait l'objet d'une estimation annuelle effectuée par un expert.

### D.2.2.2. Immobilier de placement

L'immobilier de placement se définit par opposition à l'immobilier d'exploitation en ce qu'il est détenu par l'entreprise afin de lui rapporter un certain rendement et une plus-value au moment de sa revente.

Selon les principes prudentiels, les immeubles de placement sont évalués à leur valeur économique. La valeur d'expertise peut constituer une estimation de cette valeur.

Dans le bilan consolidé en IFRS, les immeubles de placement sont comptabilisés :

- au coût amorti, lorsqu'ils font partie du fonds général en euros ; ils sont donc réévalués pour produire le bilan prudentiel ;
- par exception, à la juste valeur lorsque qu'ils constituent des supports admis en représentation de contrats d'assurance libellés en unités de compte. Aucune réévaluation n'est constatée sur ces immeubles pour le bilan prudentiel.

### D.2.2.3. Autres immobilisation corporelles

Les immobilisations corporelles ne faisant pas l'objet de dispositions spécifiques dans le régime prudentiel, Crédit Agricole Assurances a maintenu la valeur enregistrée en IFRS sauf si une réévaluation avait un effet significatif sur le bilan prudentiel.

## D.2.3. Instruments financiers

Les placements sont présentés par nature dans le bilan prudentiel (immobilier d'exploitation, immobilier de placement, actions, obligations, fonds d'investissement, prêts, actifs en représentation des contrats en unités de compte...).

Dans le bilan consolidé établi selon les normes IFRS, la présentation des placements traduit l'intention de gestion associée à l'acquisition des titres : détenu jusqu'à la maturité (HTM), disponible à la vente (AFS), détenu à des fins de transaction (actifs liés à l'activité de trading ou à la juste valeur par résultat sur option, HFT et HFT/O) et prêts et créances (L&R).

Afin de répondre aux principes prudentiels de valorisation, les retraitements suivants sont ainsi apportés, en fonction de la classification des actifs financiers retenue pour les comptes consolidés en IFRS :

- Actifs comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé en IFRS (AFS, HFT et actifs à la juste valeur par résultat sur option) : pas de retraitement pour ces actifs, qui sont déjà évalués à la juste valeur ;
- Actifs comptabilisés au coût dans le bilan consolidé en IFRS (HTM, L&R) : ces placements comptabilisés en IFRS au coût diminué des éventuelles provisions pour risque de contrepartie sont réévalués à leur valeur économique.

#### **D.2.3.1. Cas particulier des participations**

La juste valeur retenue pour valoriser les participations dans le bilan IFRS peut différer des modalités d'évaluation de la valeur économique dans le bilan prudentiel

Dans le bilan prudentiel, Crédit Agricole Assurances a retenu pour principe de valorisation s'il n'existe pas de cotation sur un marché actif :

- les participations dans des sociétés d'assurance sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence ajustée. Cette méthode consiste à valoriser la participation sur la base de l'excédent des actifs sur les passifs réévalués selon les principes de la directive Solvabilité 2 ;
- les participations dans des sociétés non-assurantielles sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence ajustée sur la base de l'actif net réévalué IFRS, retraité de la valeur des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels.

#### **D.2.3.2. Pensions et prêts de titres**

En termes de principes de valorisation et de comptabilisation, les titres mis en pension ou prêtés font l'objet d'un traitement similaire à celui utilisé en IFRS :

- Les titres prêtés ou mis en pension restent comptabilisés au bilan prudentiel ;
- Les fonds reçus en contrepartie de la mise en pension de titres sont présentés en trésorerie et la dette financière en dettes envers les établissements de crédit ou en dettes financières autres que les dettes envers les établissements de crédit.

En revanche, les titres empruntés ou pris en pension ne figurent pas au bilan prudentiel. Les fonds versés en contrepartie de la prise en pension sont présentés au bilan consolidé prudentiel en prêts.

#### **D.2.3.3. Placements en représentation des contrats en unités de compte**

Ces placements, valorisés à la juste valeur, sont identifiés, comme dans les comptes consolidés en IFRS, sur une ligne spécifique du bilan prudentiel.

### **D.2.4. Provisions techniques cédées**

Les règles de valorisation des provisions techniques cédées sont présentées dans la partie D.3 sur les provisions techniques.

### D.2.5. Impôts différés

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables futurs (autres que ceux déjà pris en compte par ailleurs dans le bilan prudentiel) sur lesquels ces différences temporelles, pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valorisation des impôts différés dans le bilan économique se fait selon une approche bilancielle en comparant la valeur des actifs et passifs dans le bilan prudentiel avec leur valeur fiscale. Les impôts différés comptabilisés dans le bilan prudentiel résultent :

- de différences temporelles (notamment liées à l'application de la juste valeur) entre la valeur prudentielle et la valeur fiscale des actifs et passifs ;
- des crédits d'impôts et déficits reportables non utilisés.

Les impôts différés actifs d'une entité ne peuvent pas bénéficier aux autres entités du groupe Crédit Agricole Assurances.

Un test de recouvrabilité a été réalisé au cours de l'exercice.

### D.2.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le bilan prudentiel, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur.

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. En pratique, compte tenu du caractère de court terme de ces instruments, juste valeur et coût amorti sont des montants jugés proches. Il n'y a donc pas de réévaluation entre le bilan IFRS et le bilan prudentiel.

## D.3 Provisions techniques

### D.3.1. Synthèse des provisions techniques

Les tableaux ci-après présentent une décomposition des meilleures estimations des provisions techniques ainsi d'une comparaison des provisions techniques IFRS et celles évaluées selon l'approche prudentielle.

#### Synthèse des provisions techniques Solvabilité 2

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					Total
	Non-Vie (excluant la santé)	Santé (similaire à la non-vie)	Santé (similaire à la vie)	Vie (excluant la santé/indice/UC)	Incluses dans un indice ou dans un contrat en UC	
BEL Brut	3 206	913	1 422	252 590	49 168	307 299
BEL Cédé	290	17	359	468		1 134
BEL Net	2 916	896	1 063	252 123	49 168	306 166
Marge pour risque	218	81	64	1 418	210	1 991
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>3 134</b>	<b>977</b>	<b>1 127</b>	<b>253 541</b>	<b>49 378</b>	<b>309 290</b>

#### Tableau comparant les provisions techniques en normes IFRS et en normes Solvabilité 2

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	
	IFRS	Valeur S2
Provisions techniques - Non-Vie (excluant la santé)	3 868	3 206
Provisions techniques - santé (similaire à la non-vie)	885	913
Provisions techniques - santé (similaire à la vie)	1 707	1 422
Provisions techniques - Vie (excluant la santé et celles incluses dans un indice ou dans un contrat en UC)	249 223	252 590
Provisions techniques – incluant indice ou contrat en UC	52 576	49 168
Autres provisions techniques	-	-
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>308 260</b>	<b>307 300</b>

La variation du bilan IFRS au bilan S2 s'explique principalement par la variation de périmètre comprenant la déconsolidation des Opcvm IFRS (-1 619 M€).

### D.3.2. Principes de valorisation

La valeur des provisions techniques sous Solvabilité 2 correspond à la somme des meilleures estimations (« BE » ou Best Estimate) des provisions et de la marge pour risque (« RM » ou Risk Margin).

La meilleure estimation représente la plus juste estimation des engagements envers les assurés et est calculée :

- en cohérence avec les informations de marché disponibles à la date de l'évaluation ;
- en adoptant une approche objective et fiable et ;
- en respectant le cadre réglementaire en vigueur localement.

Les BE sont calculés bruts de réassurance, sans déduction des montants cédés aux réassureurs : les BE cédés sont valorisés séparément.

La marge pour risque correspond à un montant de provision complémentaire à la meilleure estimation, calculé de manière à ce que le montant total de provision inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait un assureur sans portefeuille existant pour honorer les engagements à la charge de Crédit Agricole Assurances. La marge pour risque est calculée directement nette de réassurance.

Ainsi les provisions Solvabilité 2 se distinguent des provisions IFRS par l'actualisation systématique des flux de trésorerie, la valorisation des options et garanties financières (taux garantis, participation au bénéfice, rachats,...) et la prise en compte d'une marge de risque explicite.

Toutefois, certaines provisions sont évaluées comme un tout, sans identification de la meilleure estimation et de la marge pour risque. Le montant de ces provisions n'est pas significatif.

### **D.3.3. Segmentation**

La valorisation des provisions techniques repose sur l'assignation d'un engagement d'assurance à une ligne d'activité qui reflète la nature des risques relatifs à cet engagement. La forme juridique de l'engagement n'est pas nécessairement déterminante pour la nature du risque.

Par ailleurs, si une police couvre des engagements d'assurance sur plusieurs lignes d'activités, l'assignation à chaque ligne d'activités n'est pas requise si une seule des lignes d'activités est matérielle.

Dans le cadre de la segmentation de leurs engagements d'assurance, les filiales du groupe CAA regroupent les contrats par catégorie homogène, de façon à ce que les risques des contrats individuels soient parfaitement reflétés : cela conduit à une représentation des engagements similaire à celle obtenue dans le cadre d'estimation contrat par contrat.

### **D.3.4. Comptabilisation initiale**

Les engagements sont reconnus sur la base de l'engagement de l'assureur, soit parce que le contrat est signé, soit parce que le contrat ne pourra pas être dénoncé par l'assureur.

### **D.3.5. Principes généraux d'évaluation**

#### **D.3.5.1. Evaluation des flux de trésorerie**

La meilleure estimation brute de réassurance est calculée comme la valeur actuelle des flux futurs probables des prestations envers les assurés et des frais de gestion encourus pour l'administration de ces engagements jusqu'à leur terme, diminués des primes à recevoir au titre des contrats en portefeuille et des éventuels recours.

La projection des flux de trésorerie intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéfices, la politique d'allocation d'actif.

Par définition, ces règles sont propres à chaque entité et à chaque portefeuille d'assurance du groupe CAA. L'ensemble de ces hypothèses fait l'objet d'une documentation et d'une validation par la direction de l'entité.

#### **D.3.5.2. Evaluation des agrégations des contrats en groupes de risques homogènes**

Les contrats sont analysés sur une base unitaire puis regroupés en groupes de risques homogènes pour les modélisations.

Les groupes de risques définis pour l'évaluation des provisions techniques sont homogènes sur la base notamment des critères suivants :

- La nature de la garantie ;
- La base temporelle de la garantie (par exemple, gestion en base survenance/déclaration) ;
- Le type d'activité (affaires directes de l'entité, acceptations,...) ;
- Les devises de règlement des sinistres ;
- Le type de sortie des sinistres (rentes...).

Les groupes de risque homogènes sont définis au niveau des entités.

#### **D.3.5.3. Evaluation – limites des contrats**

La date « frontière » du contrat se définit comme la première des dates à laquelle :

- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de mettre fin au contrat ;
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de refuser les primes ;
- L'assureur a pour la première fois le droit unilatéral de modifier les primes ou les garanties de manière à ce que les primes versées reflètent totalement le risque.

Les primes versées après la date « frontière » d'un contrat d'assurance / de réassurance et les engagements associés ne sont pas prises en compte dans le calcul de la meilleure estimation.

Indépendamment des dispositions précédentes, aucune prime future n'est prise en compte dans le calcul de la meilleure estimation dès lors qu'un contrat :

- ne prévoit pas l'indemnisation d'un événement affectant défavorablement l'assuré de manière matérielle ;
- ne prévoit pas de garantie financière matérielle.

Les primes futures des produits assurantiels sont reconnues pour :

- Les contrats pluriannuels pour lesquels l'assureur n'a pas le droit de modifier la prime, de la refuser ou de mettre fin au contrat avant la fin de la durée du contrat ;
- Pour les contrats de risque renouvelables annuellement, des primes périodiques seront projetées jusqu'au premier anniversaire de la police suivant la date d'évaluation de la meilleure estimation.

La projection des primes futures des produits d'épargne est réalisée à partir de la prime annuelle payée pour chaque police dans la période précédente et d'un taux de réduction de primes qui sera appliqué annuellement sur le montant de prime de la période précédente.

#### **D.3.5.4. Evaluation – Participation aux bénéfices**

La participation aux bénéfices (PB) est intégrée dans les flux de trésorerie modélisés pour valoriser les meilleures estimations des provisions.

Les PB modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Ainsi sur les entités françaises, le respect de la règle de participation aux bénéfices minimum dans les projections est vérifié et documenté.

#### **D.3.5.5. Evaluation - Options et garanties**

Les contrats d'assurance vie incluent des options et garanties financières. La valeur de la meilleure estimation inclut l'impact de ces options et garanties dès lors qu'elles ont un impact matériel.

Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette valorisation.

Les principales options valorisées par le groupe CAA sont :

- L'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite ;
- Les taux minimum garantis et les taux techniques ;
- Les clauses de participations aux bénéfices contractuelles ;
- La garantie plancher des contrats en unités de comptes.

#### **D.3.5.6. Evaluation – Frais**

La projection des flux de trésorerie utilisée pour calculer la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des frais suivants :

- Les charges administratives ;
- Les frais de gestion des investissements ;
- Les frais de gestion des sinistres ;
- Les frais d'acquisition.

Les frais généraux encourus pour la gestion des engagements d'assurance sont également pris en compte. Les projections de frais sont fondées sur l'hypothèse que l'entreprise souscrira de nouveaux contrats à l'avenir.

Les entités du groupe CAA allouent les frais au niveau des groupes de risques homogènes et a minima les lignes d'activités retenues dans la segmentation des engagements d'assurance.

Les frais exceptionnels ainsi que tout autre retraitement justifiable sont déduits de l'assiette de frais utilisée pour la détermination des coûts unitaires.

Les frais d'administration sont ajustés en cours de projection du taux d'inflation.

Le niveau de commissionnement retenu pour les calculs reflète l'ensemble des accords de commissionnement en vigueur à la date d'évaluation.

#### **D.3.5.7. Evaluation – actualisation**

Crédit Agricole Assurances utilise à des fins de valorisation la courbe des taux, le CRA et le VA communiqués par EIOPA. Ces éléments sont définis par devise et par pays.

Le CRA ou Credit Risk Adjustment est un ajustement qui permet de prendre en compte le risque de crédit.

Le VA ou ajustement pour volatilité est une prime contra-cyclique qui permet d'ajuster le taux sans risque des variations des spreads corporate et govies. Il permet de réduire l'impact des variations des spreads sur la volatilité du ratio de solvabilité. Pour plus d'informations sur l'impact du VA sur les provisions techniques ainsi que sur les fonds propres et le besoin réglementaires en capital, se référer au QRT S.22.01.21 en annexe du présent document.

La solvabilité du groupe n'est pas remise en cause en cas d'annulation de la correction pour volatilité.

Les autres mesures transitoires proposées dans le cadre de Solvabilité 2 ne sont pas utilisés par le groupe CAA.

### **D.3.6. Marge pour risque**

La marge pour risque correspond au coût du capital immobilisé pour une tierce partie qui reprendrait les engagements de Crédit Agricole Assurances.

La marge pour risque est évaluée en actualisant le coût annuel généré par l'immobilisation d'un capital équivalent au SCR de référence sur la durée de vie résiduelle des engagements utilisée pour le calcul de la meilleure estimation. Le coût du capital est fixé à 6% par an.

Dans le cadre des travaux d'évaluation de la marge de risque au sein de Crédit Agricole Assurances, celle-ci est calculée au global pour chaque entité.

### **D.3.7. Valorisation des cessions**

La valorisation des BE cédés suit les mêmes principes que ceux énoncés pour les BE bruts dans la section D.3.5.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés dans les limites des contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Lorsqu'un dépôt a été effectué pour les flux de trésorerie, les montants cédés sont ajustés en conséquence pour éviter un double comptage des actifs et des passifs se rapportant au dépôt.

Les flux de trésorerie futurs cédés sont calculés séparément pour les provisions pour primes et les provisions pour sinistres à payer.

## D.4 Passifs hors provisions techniques

Tableau comparant les autres passifs en normes IFRS et en normes Solvabilité 2

(en millions d'euros)	31/12/2016	
	IFRS	Valeur S2
Provisions autres que les provisions techniques	90	103
Engagements de retraite	76	58
Dépôts provenant des réassureurs	772	729
Impôts différés au passif	529	1 718
Dérivés - au passif	71	8
Dettes dues aux établissements de crédit	2 257	1 141
Dettes d'assurance et des intermédiaires	1 946	1 876
Passifs financiers autres que les dettes dues aux établissements de crédit	-	-
Dettes de réassurance	351	213
Dettes (financières, non liées à l'assurance)	26 652	19 370
Dettes subordonnées	6 482	6 880
Autres passifs, non présents dans les autres catégories du passif	365	389
<b>TOTAL DES AUTRES PASSIFS</b>	<b>39 590</b>	<b>32 486</b>

L'excédent d'actifs par rapport aux passifs s'élève à 14 953 M€.

La variation du bilan IFRS au bilan Solvabilité 2 s'explique principalement par :

- La réévaluation des titres subordonnés pour + 398M€ ;
- D'autres ajustements: la revalorisation des impôts différés actifs et passifs (2 977 M€).

### D.4.1. Provisions

Dans le référentiel Solvabilité 2, les provisions pour risques et charges sont comptabilisées si la probabilité de sortie de ressources est supérieure à 50% (sinon il s'agit d'un passif éventuel). Elles sont évaluées à leur valeur économique, sur la base des flux financiers futurs probables actualisés.

Les provisions IFRS sont retenues pour l'évaluation du bilan prudentiel car elles sont évaluées selon le même principe

#### D.4.2. Engagements envers le personnel

Crédit Agricole Assurances a retenu la valorisation des engagements selon IAS 19 car la norme prévoit un mode d'évaluation cohérent avec une évaluation économique.

Les engagements comptabilisés au titre des régimes à prestations définies sont présentés nets de la juste valeur des actifs du régime.

#### D.4.3. Passifs financiers

En normes IFRS, les modalités d'évaluation déterminent les catégories de passifs financiers :

- passifs financiers évalués au coût amorti (règle générale) ;
- passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat sont valorisés à la juste valeur.

Les principales catégories de passifs financiers devant faire l'objet d'une revalorisation à la juste valeur (hors effet des variations du risque de crédit propre, i.e. prise en compte du taux sans risque courant à la date d'arrêté et du spread à la date d'émission) sont les dettes à moyen long terme : dettes subordonnées et dettes senior de financement.

Au niveau du groupe CAA, il s'agit essentiellement des dettes :

- émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par Crédit Agricole S.A. ;
- émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par des investisseurs externes au Groupe.

Dans le bilan consolidé IFRS, ces dettes sont évaluées au coût amorti. Le classement retenu pour ces passifs financiers est le suivant :

- dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par Crédit Agricole S.A. : instruments de dettes ;
- dettes émises par Crédit Agricole Assurances et souscrites par des investisseurs externes au groupe : titres de capitaux propres bénéficiant, dans Solvabilité 2, de la clause transitoire permettant de les classer en fonds propres de niveau 1 en période transitoire, puis de niveau 2 au-delà de la période transitoire.

Pour les autres passifs financiers, par simplification, la valeur IFRS (coût amorti du passif) est considérée comme une approximation acceptable de la valeur Solvabilité 2, dès lors que l'échéance du passif intervient dans l'année qui suit la date d'arrêté. Aucun retraitement de la valeur IFRS n'est alors réalisé pour parvenir à la valeur dans le bilan Solvabilité 2.

### D.5 Méthodes alternatives de valorisation

Les titres faisant l'objet d'une valorisation selon une méthode de valorisation alternative à l'utilisation du cours coté sur un marché actif représentent environ 20% du montant total des actifs, composé majoritairement de titres intragroupes et d'immobilier.

Ne bénéficiant pas d'un marché actif, l'utilisation d'une méthode de valorisation alternative a donc été retenue et permet ainsi de minimiser l'incertitude de valorisation.

## E. GESTION DES FONDS PROPRES

### E.1 Fonds propres

#### E.1.1. Politique de gestion des fonds propres

Le groupe Crédit Agricole Assurances a mis en place une politique de gestion des fonds propres. Cette politique est déclinée au niveau de chaque filiale du groupe Crédit Agricole Assurances. Elle définit les modalités de gestion, de suivi et d'encadrement des fonds propres, ainsi que le processus de financement du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales. Cette politique est validée annuellement par le Conseil d'administration.

La politique de gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances s'intègre dans le cadre d'appétence au risque du groupe défini et validé par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances.

Elle a été conçue de façon à intégrer les contraintes de la réglementation applicable au groupe d'assurance, la réglementation bancaire, la réglementation des conglomérats financiers, ainsi que les objectifs propres du groupe Crédit Agricole.

Le pilotage des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances est assuré de façon à :

- Respecter les exigences réglementaires de solvabilité ;
- Participer à l'optimisation des fonds propres au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Prévoir une allocation adéquate des fonds propres du groupe Crédit Agricole Assurances et de ses filiales.

La définition de la politique d'allocation de fonds propres est adaptée à la réalité des risques portés par l'ensemble des entités d'assurance. Le niveau de fonds propres par rapport au capital requis pour chaque entité est adapté à son profil de risque, à son activité (vie / non-vie), au niveau de maturité de son activité et à sa taille.

Chaque année, le pilotage des fonds propres se matérialise par la validation du plan de gestion du capital par le Conseil d'administration. Ce plan prévoit le calendrier et la nature des opérations financières sur l'année en cours et à horizon du plan à moyen terme (3 ans). Il s'appuie sur les plans de gestion du capital des filiales et de la consolidation des résultats de l'ORSA pour définir les éventuelles émissions de capital et estimer l'impact de l'arrivée à maturité des éléments de fonds propres, de la politique de dividende, de la fin des mesures transitoires et de toute autre évolution d'un élément de fonds propres.

Crédit Agricole Assurances s'assure du respect de ce plan de gestion du capital, de sa position de solvabilité par rapport à la zone définie et de la couverture permanente du besoin en capital (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) à travers a minima un suivi trimestriel de la solvabilité de chaque filiale, considérée séparément et du groupe.

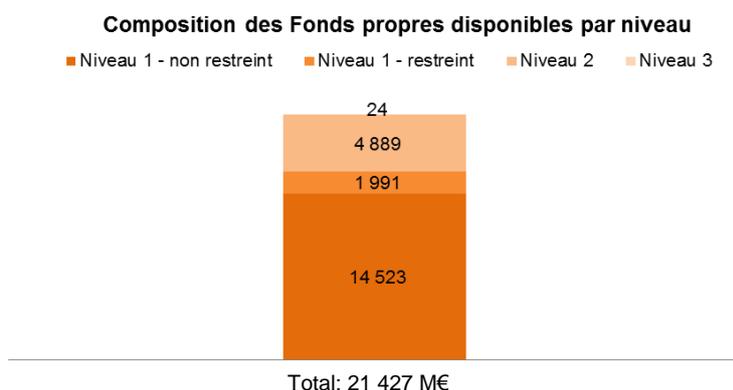
#### E.1.2. Fonds propres disponibles

##### E.1.2.1. Composition des fonds propres disponibles

Le groupe Crédit Agricole Assurances couvre son besoin réglementaire en capital principalement par des fonds propres de niveau 1. Tous les éléments de fonds propres sont des fonds propres de base, le groupe ne disposant pas de fonds propres auxiliaires

Le montant des fonds propres disponibles du groupe Crédit Agricole Assurances en 2016 s'élève ainsi à 21 427 M€. La part des fonds propres de niveau 1 non restreint s'élève à 14 552 M€. Il s'agit du capital social (1 490 M€), de primes d'émission (7 374 M€), de la réserve de réconciliation (5 684 M€). Les dettes subordonnées composent le niveau 1 restreint (1 991 M€) et le niveau 2 (4 889 M€). Les fonds propres de niveau 3 correspondent aux impôts différés actifs disponibles au niveau du groupe (24 M€).

Aucune déduction des fonds propres n'est réalisée sur l'excédent total des actifs par rapport aux passifs au sein des fonds propres cantonnés.



### E.1.2.2. Dettes subordonnées

La politique de gestion des fonds propres permet au groupe Crédit Agricole Assurances de souscrire des dettes subordonnées auprès de Crédit Agricole S.A. et auprès des investisseurs externes. En 2016, le groupe Crédit Agricole Assurances a ainsi émis 1 000 M€ de dettes subordonnées d'une maturité de 10 ans classées en niveau 2 auprès de Crédit Agricole S.A. et 1 000 M€ de dettes subordonnées d'une maturité de 32 ans de niveau 2 auprès d'investisseurs externes.

Au 31 décembre 2016, les dettes subordonnées du groupe Crédit Agricole Assurances sont valorisées sous Solvabilité 2 à hauteur de 6 880 M€ et sont détenues par le groupe Crédit Agricole S.A. à hauteur de 2 832 M€.

Les titres subordonnés disposent des clauses contractuelles standards et ne prévoient pas de mécanisme d'absorption des pertes. Pour les dettes subordonnées dont la première date d'appel est passée, l'exercice de l'appel est possible chaque année à la date de paiement d'intérêt.

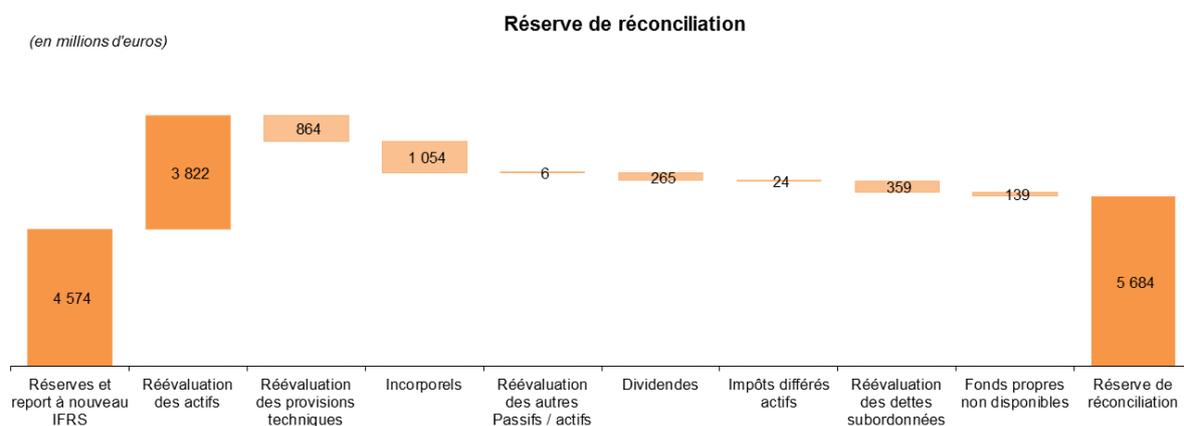
Les dettes éligibles dans les fonds propres Solvabilité 2 au titre des mesures transitoires représentent un montant total de 3 778 M€. Ces instruments, émis avant le 17 janvier 2015, sont inclus dans les fonds propres et classés en niveau 1 ou 2 selon des critères spécifiques pour une durée limitée à 10 ans.

	31/12/2016				
	Emetteur 1: CAA 2: Autres	Mesure transitoire	Maturité légale	Prochaine date d'appel	Montant
<i>(en millions d'euros)</i>					
Niveau 1	1	oui	Perpétuelle	14/10/2025	791
	1	oui	Perpétuelle	13/01/2025	1 062
	2	oui	Perpétuelle	16/10/2017	43
	2	oui	Perpétuelle	19/11/2017	49
	2	oui	Perpétuelle	09/10/2017	46
Niveau 2	1	oui	19/12/2038	19/12/2018	321
	1	oui	19/12/2038	19/12/2018	64
	1	oui	23/12/2043	23/12/2023	127
	1	oui	23/12/2049	23/12/2019	330
	1	oui	13/12/2022	13/12/2022	614
	2	oui	20/12/2023	20/12/2023	16
	2	oui	12/12/2027	12/12/2017	149
	2	oui	24/07/2027	24/07/2017	167
<b>Sous-total</b>					<b>3 778</b>
Niveau 2	1	non	Perpétuelle	13/12/2022	1 117
	1	non	30/06/2026	30/06/2026	1 006
	1	non	27/09/2048	27/09/2028	979
<b>Sous-total</b>					<b>3 102</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>6 880</b>

La part des dettes subordonnées ne faisant pas l'objet des mesures transitoires s'élève à 3 102 M€. Elles ont été émises par Crédit Agricole Assurances et sont classées en Niveau 2. Il s'agit d'un emprunt subordonné à durée indéterminée et deux emprunts subordonnés remboursables dont les dates d'échéance sont prévues respectivement, le 30 juin 2026 et le 27 septembre 2048.

### E.1.2.3. Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation est une composante significative des fonds propres, elle est constituée des éléments suivants :



La réserve de réconciliation s'élève à 5 684 M€ au 31 décembre 2016. Elle est constituée des réserves consolidées IFRS (report à nouveau, réserves, résultat) pour 4 574 M€, des réévaluations des placements (hors provisions techniques cédées) et autres actifs passifs pour 3 822 M€ et des réévaluations des provisions techniques pour - 864 M€. Les principales déductions sont les éliminations des incorporels pour 1 054 M€, la déduction du dividende prévisible pour 265 M€ qui s'ajoute à l'acompte déjà versé de 565 M€, les impôts différés d'actifs pour 24 M€ et la déduction des fonds propres non disponibles qui s'établit à 139 M€. Elle correspond aux éléments de fonds propres des filiales du groupe Crédit Agricole Assurances considérés comme non transférables ou non fongibles. Les autres éléments sont notamment constitués des réévaluations des dettes subordonnées pour 359 M€ en lien avec l'évolution des taux d'intérêts, des intérêts minoritaires et des autres ajustements de déconsolidation et de périmètre.

### E.1.2.4. Réconciliation avec les fonds propres IFRS

Les fonds propres tels qu'ils apparaissent dans les états financiers IFRS en 2016 s'élèvent à 15 028 M€.

L'excédent des actifs par rapport aux passifs tel qu'il résulte du bilan prudentiel s'élève à 14 954 M€. Les principales différences entre les fonds propres IFRS en 2016 et l'excédent des actifs par rapport aux passifs du bilan prudentiel correspondent à :

- La déduction des dettes subordonnées classées en capitaux propres IFRS pour -1 628 M€ ;
- L'annulation des immobilisations incorporelles pour -1 055 M€ ;
- La mise à la juste valeur des actifs financiers et autres actifs passifs pour 3 822 M€ ;
- La mise à la juste valeur des provisions techniques pour -915 M€ ;
- La mise à la juste valeur des dettes subordonnées pour -359 M€.

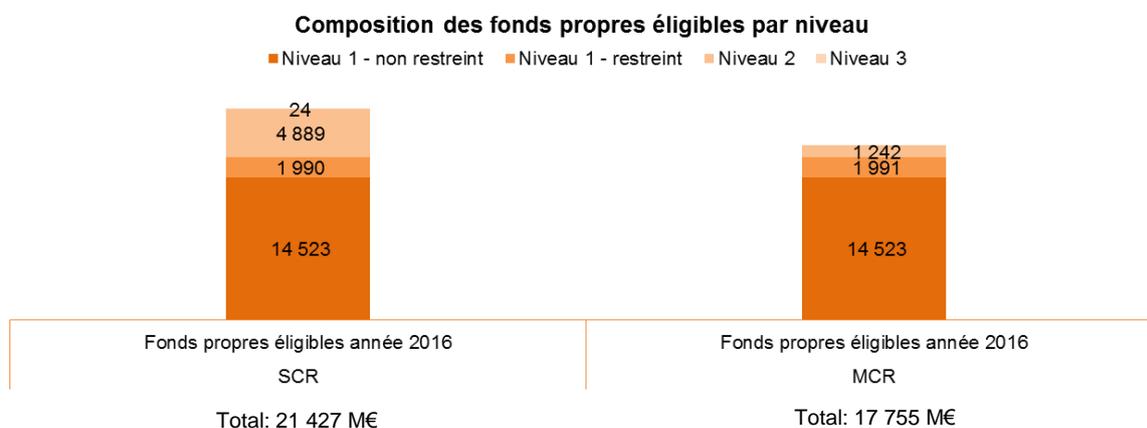
Les fonds propres disponibles comprennent en complément des excès d'actifs par rapport aux passifs, notamment les dettes subordonnées et atteignent 21,426 M€ à fin 2016.

### E.1.3. Fonds propres éligibles

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR s'élèvent à 21 427 M€ au 31 décembre 2016.

Les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR s'élèvent à 17 755 M€.

Ces fonds propres sont composés des mêmes éléments de couverture, l'écart provient des différences liées aux limites quantitatives de la réglementation.



A fin 2016, il n'y a pas d'écart entre les fonds propres disponibles et les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR.

## E.2 Capital de solvabilité requis (SCR & MCR)

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) au niveau du groupe CAA est réalisée en appliquant la formule standard de la directive Solvabilité 2 sur la base du bilan prudentiel. Aucune mesure transitoire n'a été retenue par le groupe CAA dans le cadre de l'évaluation du SCR.

Conformément aux valeurs fournies par l'EIOPA, la courbe des taux d'intérêt utilisée pour calculer les provisions techniques au 31 décembre 2016 prend en compte l'ajustement pour le risque de crédit (CRA de -10bps) et l'ajustement pour volatilité (VA de +13bps).

Ainsi, au 31 décembre 2016, le SCR de Crédit Agricole Assurances s'élève à 13 303 millions d'euros. Le minimum de capital requis (MCR) au niveau du groupe, calculé comme la somme des MCR des filiales d'assurance du périmètre prudentiel de consolidation, s'élève à 6 211 millions d'euros.

Compte tenu de la prédominance des engagements en Epargne / Retraite du groupe CAA, le risque de marché est le risque majeur pour Crédit Agricole Assurances, représentant 73% de son exposition aux risques. Les risques de souscription sont majoritairement issus du risque de la souscription vie (10%), puis dans une moindre mesure de la souscription non-vie (5%) et de la souscription santé (3%).

Les entités du groupe CAA étant exposées à des risques de nature différente et dans différents pays, la consolidation permet de dégager un bénéfice de diversification qui s'élève à 2 634 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## F. ANNEXES – QRTs

La liste des QRTs suivante et applicable au groupe CAA est fournie en annexe de ce rapport :

S.02.01.02	Bilan
S.05.01.02	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.05.02.01	Primes, sinistres et dépenses par pays
S.22.01.22	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
S.23.01.22	Fonds propres
S.25.01.22	Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard
S.32.01.22	Entreprises dans le périmètre du groupe

## S.02.01.02 - Bilan

(en milliers d'euros)

		Valeur Solvabilité 2
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	24 112
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	286 895
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	294 534 069
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	8 487 856
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	9 330 103
Actions	R0100	6 949 719
Actions – cotées	R0110	6 381 034
Actions – non cotées	R0120	568 685
Obligations	R0130	223 417 900
Obligations d'État	R0140	72 756 524
Obligations d'entreprise	R0150	145 918 068
Titres structurés	R0160	4 399 768
Titres garantis	R0170	343 540
Organismes de placement collectif	R0180	44 444 292
Produits dérivés	R0190	1 821 188
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	83 010
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	51 170 323
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	526 483
Avances sur police	R0240	433 559
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-1
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	92 925
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 133 508
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	306 610
Non-vie hors santé	R0290	289 909
Santé similaire à la non-vie	R0300	16 701
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	826 898
Santé similaire à la vie	R0320	359 339
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	467 559
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	353 465
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 565 177
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	64 784
Autres créances (hors assurance)	R0380	3 769 659
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 161 809
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	148 595
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>354 738 878</b>

**S.02.01.02 - Bilan***(en milliers d'euros)*

		Valeur Solvabilité 2
<b>Passifs</b>		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	4 119 080
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	3 206 285
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	2 988 436
Marge de risque	R0550	217 849
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	912 795
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	831 508
Marge de risque	R0590	81 287
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	254 012 089
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 422 002
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	1 357 822
Marge de risque	R0640	64 180
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	252 590 087
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	251 171 941
Marge de risque	R0680	1 418 147
Provisions techniques UC et indexés	R0690	49 168 417
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	48 958 561
Marge de risque	R0720	209 856
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	103 304
Provisions pour retraite	R0760	58 469
Dépôts des réassureurs	R0770	729 192
Passifs d'impôts différés	R0780	1 717 890
Produits dérivés	R0790	8 492
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 140 796
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 875 505
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	212 853
Autres dettes (hors assurance)	R0840	19 370 293
Passifs subordonnés	R0850	6 879 986
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	6 879 986
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	389 261
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>339 785 627</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>14 953 252</b>

**S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses  
par ligne d'activité 1/3**

**Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie  
(assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)**

		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	617 305	460 796	86	503 412	582 494		1 131 374	162 011	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	299	24	0	4 728	0	0	4 645	3 844	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	9 389	14 761	39	20 255	19 362	0	141 357	7 669	0
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>608 216</b>	<b>446 059</b>	<b>47</b>	<b>487 886</b>	<b>563 132</b>	<b>0</b>	<b>994 662</b>	<b>158 186</b>	<b>0</b>
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	606 404	457 263	79	502 275	555 782		1 103 024	157 278	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	299	24	0	5 152	0	0	4 834	5 769	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	10 247	14 847	39	20 834	19 241	0	140 576	7 697	0
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>596 456</b>	<b>442 440</b>	<b>40</b>	<b>486 593</b>	<b>536 540</b>	<b>0</b>	<b>967 281</b>	<b>155 350</b>	<b>0</b>
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	463 301	211 916	11	432 089	339 638		641 762	101 362	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-209	0	0	1 975	0	0	5 442	-5 631	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	1 580	5 809	10	23 587	1 421	0	82 879	12 358	0
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>461 511</b>	<b>206 108</b>	<b>1</b>	<b>410 477</b>	<b>338 216</b>	<b>0</b>	<b>564 325</b>	<b>83 373</b>	<b>0</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	1 786	0	8	7 753	83		-421		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	<b>1 786</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>7 753</b>	<b>83</b>	<b>0</b>	<b>-421</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses engagées	R0550	111 186	193 442	28	186 173	110 019	0	328 139	65 318	0
Autres dépenses	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>									

**S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité 2/3**

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance non-vie			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	130 126	3 213	237 906					3 828 723
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	469	0	3 234					17 244
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				88	426	0	8 253	8 767
Part des réassureurs	R0140	0	755	10 109	17	81	0	1 626	225 419
<b>Net</b>	<b>R0200</b>	<b>130 594</b>	<b>2 459</b>	<b>231 031</b>	<b>70</b>	<b>345</b>	<b>0</b>	<b>6 627</b>	<b>3 629 315</b>
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	124 472	2 815	218 726					3 728 118
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	469	0	4 724					21 271
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				88	426	0	8 253	8 767
Part des réassureurs	R0240	0	693	16 198	17	81	0	1 626	232 097
<b>Net</b>	<b>R0300</b>	<b>124 941</b>	<b>2 122</b>	<b>207 252</b>	<b>70</b>	<b>345</b>	<b>0</b>	<b>6 627</b>	<b>3 526 059</b>
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	45 732	205	41 423					2 277 439
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	1	0	1 995					3 572
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	650	0	-3 788	-3 138
Part des réassureurs	R0340	-3	256	3 411	0	1	0	1	131 311
<b>Net</b>	<b>R0400</b>	<b>45 735</b>	<b>-51</b>	<b>40 006</b>	<b>0</b>	<b>649</b>	<b>0</b>	<b>-3 789</b>	<b>2 146 562</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410			132					9 341
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440			0					0
<b>Net</b>	<b>R0500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>132</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 341</b>
Dépenses engagées	R0550	61 528	1 436	123 859	-26	-388	0	-1 306	1 179 409
Autres dépenses	R1200								15 061
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>								<b>1 194 470</b>

**S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité 3/3**

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
(en milliers d'euros)		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	547 103	18 754 362	4 778 409	2 008 024	10		276 270	28 194	26 392 372
Part des réassureurs	R1420	92 429	470	27	196 748	10		377	0	290 062
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>454 674</b>	<b>18 753 892</b>	<b>4 778 382</b>	<b>1 811 276</b>	<b>-1</b>		<b>275 893</b>	<b>28 194</b>	<b>26 102 310</b>
<b>Primes acquies</b>										
Brut	R1510	527 156	18 754 355	4 778 408	1 967 477	10		276 360	31 906	26 335 671
Part des réassureurs	R1520	104 269	442	27	234 453	10		307	0	339 509
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>422 887</b>	<b>18 753 913</b>	<b>4 778 381</b>	<b>1 733 024</b>	<b>-1</b>		<b>276 053</b>	<b>31 906</b>	<b>25 996 163</b>
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	194 636	17 685 512	2 259 368	555 226	35 042	19 089	136 703	19 373	20 904 948
Part des réassureurs	R1620	35 858	95	0	108 723	3 672	4 321	8	0	152 677
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>158 778</b>	<b>17 685 417</b>	<b>2 259 368</b>	<b>446 504</b>	<b>31 370</b>	<b>14 768</b>	<b>136 695</b>	<b>19 373</b>	<b>20 752 271</b>
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	105 101	6 449 300	2 689 929	201 655			83 435	-99	9 529 322
Part des réassureurs	R1720	39 921	109	0	1 063			0	0	41 093
<b>Net</b>	<b>R1800</b>	<b>65 180</b>	<b>6 449 191</b>	<b>2 689 929</b>	<b>200 592</b>			<b>83 435</b>	<b>-99</b>	<b>9 488 229</b>
Dépenses engagées	R1900	196 653	1 257 595	385 121	904 308	3 106	668	104 138	34 921	2 886 510
Autres dépenses	R2500									97 082
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>									<b>2 983 592</b>

**S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays**

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Total
		FR	IT	LU	PL	DE	MC	
		C0220	C0230	C0230	C0230	C0230	C0230	
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Premiums written</b>								
Brut	R1410	21 951 107	4 048 362	129 282	77 856	56 785	19 428	26 282 820
Part des réassureurs	R1420	245 839	36 899			2 999		285 737
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	<b>21 705 269</b>	<b>4 011 463</b>	<b>129 282</b>	<b>77 856</b>	<b>53 786</b>	<b>19 428</b>	<b>25 997 083</b>
<b>Premiums earned</b>								
Brut	R1510	21 949 528	3 955 580	129 299	89 660	49 733	19 302	26 193 102
Part des réassureurs	R1520	245 671	79 313		6 766	3 776		335 526
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	<b>21 703 857</b>	<b>3 876 267</b>	<b>129 299</b>	<b>82 894</b>	<b>45 957</b>	<b>19 302</b>	<b>25 857 576</b>
<b>Claims incurred</b>								
Brut	R1610	17 959 928	2 366 654	8 320	14 223	8 736	13 234	20 371 094
Part des réassureurs	R1620	132 029	17 862		955	666		151 512
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	<b>17 827 899</b>	<b>2 348 792</b>	<b>8 320</b>	<b>13 268</b>	<b>8 070</b>	<b>13 234</b>	<b>20 219 582</b>
<b>Changes in other technical provisions</b>								
Brut	R1710	8 028 972	1 665 094	119 965	189	-35	14 155	9 828 340
Part des réassureurs	R1720	41 005	-21					40 984
<b>Net</b>	<b>R1800</b>	<b>7 987 967</b>	<b>1 665 115</b>	<b>119 965</b>	<b>189</b>	<b>-35</b>	<b>14 155</b>	<b>9 787 356</b>
Dépenses engagées	R1900	2 502 219	251 909	3 275	69 423	37 514	3 359	2 867 699
Autres dépenses	R2500							97 082
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>							<b>2 964 781</b>

**S.22.01.22 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

*(en milliers d'euros)*

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	307 299 587			1 329 336	
Fonds propres de base	R0020	21 426 916			-888 024	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	21 426 916			-888 024	
Capital de solvabilité requis	R0090	13 303 198			766 483	

**S.23.01.22 - Fonds propres 1/3**
*(en milliers d'euros)*

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 490 404	1 490 404			
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	7 374 441	7 374 441		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	5 684 043	5 684 043			
Passifs subordonnés	R0140	6 879 986		1 990 884	4 889 102	
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	24 301				24 301
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	-24 550	-24 548		-2	
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	1 709	1 709			0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité 2</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Deductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	1 709	1 709			0
Total déductions	R0280	1 709	1 709			
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>21 426 916</b>	<b>14 522 631</b>	<b>1 990 884</b>	<b>4 889 101</b>	<b>24 301</b>

**S.23.01.22 - Fonds propres 2/3***(en milliers d'euros)***Fonds propres auxiliaires**

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					

**Fonds propres d'autres secteurs financiers**

Réserve de réconciliation	R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
<b>Total fonds propres d'autres secteurs financiers</b>	<b>R0440</b>					



**S.25.01.22 - Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis net	PPE	Simplifications
		C0110	C0080	C0090
Risque de marché	R0010	26 354 045		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	331 654		
Risque de souscription en vie	R0030	1 826 077		
Risque de souscription en santé	R0040	512 464		
Risque de souscription en non-vie	R0050	963 757		
Diversification	R0060	-2 634 174		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>27 353 824</b>		

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 286 961
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-13 672 814
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-2 121 209
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	13 303 198
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>13 303 198</b>

**Autres informations sur le SCR**

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	12 851 537
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	456 436
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		Capital de solvabilité requis net	PPE	Simplifications
		C0110	C0080	C0090
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0470	6 210 907		
<b>Informations sur les autres entités</b>				
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0500			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — Institutions de retraite professionnelle	R0520			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) — capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530			
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540			
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550			
<b>SCR Global</b>				
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560			
Capital de solvabilité requis	R0570	13 303 198		

**S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe 1/8**

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/ non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	LEI/969500K2MUPSI57XK083	Crédit Agricole Assurances (CAA)	5	société anonyme	2	ACPR (FR)
IT	LEI/815600A7946313257924	CA ASSICURAZIONI	2	société en commandite par actions	2	ISVAP (IT)
FR	SC/SYRPI2D1O9WRTS2WX210	Crédit Agricole Créditur Insurance (CACI)	5	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500IXARMKRMXEO315	Spirica	1	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/96950018S1XWUGVC0E95	PREDICA	4	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500PIORK1D12IOW02	Médicale de France	2	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500P5DCT4287UVL36	PACIFICA	2	société anonyme	2	ACPR (FR)
LU	LEI/222100RHVHGHNBQ4VV91	Crédit Agricole Life Insurance Europe	1	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
PT	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /FR/01771	GNB SEGUROS (Anciennement BES SEGUROS)	2	société anonyme	2	ISP (PT)
GR	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /FR/03215	Crédit Agricole Life	1	société anonyme	2	BOG (GR)
IT	LEI/815600712E1764BEF578	Crédit Agricole Vita S.p.A.	1	société en commandite par actions	2	ISVAP (IT)
LU	LEI/22210066V2BGT4SM4J17	Crédit Agricole Reinsurance S.A.	3	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
FR	LEI/969500LEVPKC11SD5J61	FINAREF RISQUES DIVERS	2	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500MC6XO8B7VJKB56	FINAREF VIE	1	société anonyme	2	ACPR (FR)
IE	LEI/635400V9R7Z62LMOVS66	CACI Reinsurance Ltd.	2	société anonyme	2	IFSRA (IE)
IE	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /FR/52095	SPACE HOLDING (IRELAND) LIMITED	5	société anonyme	2	IFSRA (IE)
LU	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /FR/52096	SPACE LUX	5	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
IE	LEI/635400L1YTYKYSKSB41	CACI LIFE LIMITED	1	société anonyme	2	IFSRA (IE)
IE	LEI/635400THEYDAIONRRP31	CACI NON LIFE LIMITED	2	société anonyme	2	IFSRA (IE)
FR	LEI/969500PJMBSFHYC37989	AEROPORTS DE PARIS	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500B0S40FTUVKD182	STE FONCIERE LYONNAISE	99	société anonyme	2	ACPR (FR)

**S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe 2/8**

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/ non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	LEI/969500P8M3W2XX376054	FONCIERE DES REGIONS	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/9695003E4MMA10IBTR26	GECINA	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000086029	KAUFMAN ET BROAD SA	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500WEPS61H6TJM037	KORIAN	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000107251	PATRIMOINE ET COMMERCE	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
IT	LEI/8156004C04255952AB77	BENI STABILI SPA	99	société anonyme	2	ISVAP (IT)
FR	LEI/969500ICGCY1PD6OT783	ALTAREA	99	société en commandite par actions	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500UDH342QLTE1M42	ICADE	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500JJ71T2DIPDVV84	NEXITY	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000148383	SOPRESA	10	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000155027	CREDIT AGR ASS GEST INFORM ET SE	10	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000155781	SIPAREX ASSOCIES	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500JPC00Y4Z8RE248	INTERFIMO	13	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000188071	CENTRE DE TELESURVEILLANCE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CTCAM	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000198514	CA GRANDS CRUS	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500N2QX5LGGFFZ0I67	FONCIERE DES MURS SCA	99	société en commandite par actions	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000201215	PREVISEO OBSEQUES	10	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500JTN8BU5BW6UW36	FREY	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	LEI/9695002YCT3WT0M1NE82	FONCIERE DEVELOPT LOGEMENTS	99	société en commandite par actions	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000277659	S.C.I. IMEFA	99	OPCVM	2	ACPR (FR)
FR	LEI/9695004S3RCE0Q5V8G28	HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	99	SAS	2	ACPR (FR)

### S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe 3/8

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/ non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	LEI/969500W55UQUHWOSRB80	EUROSIC	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000366404	SIRCA	8	société mutualiste	1	ACPR (FR)
FR	SC/0000398032	SAS VIAVITA	10	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000476468	BCA EXPERTISE SAS	10	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000481102	LESICA	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500UX71LCE8MAY492	ELIS	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000638953	GIE GENERALE DE SANTE	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
GR	SC/0000671232	CA INSURANCE GREECE	2	société anonyme	2	BOG (GR)
FR	SC/0000697276	MESSIDOR	99	OPCVM	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000704333	SACRA	10	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000841926	ROOSEVELT INVESTISSEMENTS	99	FCPR	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500J2RDYILVNG7358	VIAREN	10	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000980228	UI CAP SANTE	99	FCPR	2	ACPR (FR)
FR	LEI/969500CHM7M2OBO7ED40	FONDS STRATEGIQUE DE PARTICIPATIONS (F)	99	OPCVM	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000989354	DIAPRE	99	SARL	2	ACPR (FR)
FR	SC/0000995274	ASSERCAR	10	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001021259	UI CAP AGRO	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001045404	CAISSE LOCALE CORSOPAR	2	société mutualiste	1	ACPR (FR)
FR	SC/0001055240	PREDICA ENERGIES DURABLES	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001058361	SAS CARTE BLANCHE PARTENAIRES	10	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001075278	OPCI CAA KART	99	OPCVM	2	ACPR (FR)

**S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe 4/8**

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/ non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	SC/0001078595	INFRA FOCH TOPCO	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001089303	PREDIPARK	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
PL	SC/0001092748	AVANCE CDT AGRI. T	2	société anonyme	2	KNF (PL)
LU	SC/0001103488	TIVANA TOPCO SA	99	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
FR	SC/0001105742	SPECIFICA	10	SAS	2	ACPR (FR)
DE	SC/0001105807	IMMEO AG	99	société anonyme	2	(DE)
FR	SC/0001105891	ISR COURTAGE	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
JP	SC/0001106229	CALI JAPAN	1	corporation limited	2	FSA (JP)
LU	SC/0001106240	CREDIT AGRICOLE RISK INSURANCE	2	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
FR	SC/0001121141	TIGF HOLDING	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001127816	SAS GHD OPCO HOTEL	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
LU	SC/0001129775	CAVOUR AERO SA	99	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
LU	SC/0001130812	UAF LIFE PATRIMOINE	99	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
ES	SC/0001190262	VAUGIRARD INFRA SLU	99	SARL	2	(ES)
FR	SC/0001206310	DRIVE UP SAS	99	SAS	2	ACPR (FR)
IT	SC/0001210720	VERT SARL	99	société en commandite par actions	2	ISVAP (IT)
FR	SC/0001237469	ADL PARTICIPATIONS	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
FR	SC/0001240547	ARCAPARK	99	société anonyme	2	ACPR (FR)
LU	SC/0001241900	EM1	99	société anonyme	2	COMMASSU (LU)
FR	SC/00NFR26290	ASSUR&ME	99	SAS	2	ACPR (FR)
FR	SC/NFR28109	GROUPE ARM	7	SAS	2	ACPR (FR)

**S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe 5/8**

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0010	C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FR	LEI/969500K2MUPSI57XK083									
IT	LEI/815600A7946313257924	1	1	1		2	1	1		1
FR	SC/SYRPI2D1O9WRTS2WX210	1	1	1		2	1	1		1
FR	LEI/969500IXARMKRMXEO315	1	1	1		2	1	1		1
FR	LEI/96950018S1XWUGVC0E95	1	1	1		2	1	1		1
FR	LEI/969500PIORK1D12IOW02	1	1	1		2	1	1		1
FR	LEI/969500P5DCT4287UVL36	1	1	1		2	1	1		1
LU	LEI/222100RHVHGHNQBQ4VV91	0,94	0,94	0,94		2	0,94	1		1
PT	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /FR/01771	0,50	0,50	0,50		2	0,5	1		1
GR	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /FR/03215	1	1	1		2	1	1		1
IT	LEI/815600712E1764BEF578	1	1	1		2	1	1		1
LU	LEI/22210066V2BGT4SM4J17	1	1	1		2	1	1		1
FR	LEI/969500LEVPKC11SD5J61	1	1	1		2	1	1		1
FR	LEI/969500MC6XO8B7VJKB56	1	1	1		2	1	1		1
IE	LEI/635400V9R7Z62LMOVS66	1	1	1		2	1	1		1
IE	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /FR/52095	1	1			2	1	1		1
LU	SC/LEI/969500TJ5KRTCJQWXH05 /FR/52096	1	1	1		2	1	1		1
IE	LEI/635400L1YTYKYSKSZB41	1	1	1		2	1	1		1
IE	LEI/635400THEYDAIONRRP31	1	1	1		2	1	1		1
FR	LEI/969500PJMBSFHYC37989	0,048		0,05		2	0,05	1		10
FR	LEI/969500B0S40FTUVKD182	0,13		0,13		2	0,13	1		10

### S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe 6/8

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0010	C0020	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0260
FR	LEI/969500P8M3W2XX376054	0,07		0,07		2	0,07	1		10
FR	LEI/9695003E4MMA10IBTR26	0,13		0,13		2	0,13	1		10
FR	SC/0000086029	0,06		0,06		2	0,06	1		10
FR	LEI/969500WEPS61H6TJM037	0,24		0,24		2	0,24	1		10
FR	SC/0000107251	0,19		0,19		2	0,19	1		10
IT	LEI/8156004C04255952AB77	0,06		0,06		2	0,06	1		10
FR	LEI/969500ICGCY1PD6OT783	0,28		0,28		2	0,28	1		10
FR	LEI/969500UDH342QLTE1M42	0,06		0,06		2	0,06	1		10
FR	LEI/969500JJ71T2DIPDVV84	0,05		0,05		2	0,05	1		10
FR	SC/0000148383	0,50		0,50		2	0,50	1		10
FR	SC/0000155027	0,50		0,50		1	0,50	1		3
FR	SC/0000155781	0,04		0,04		2	0,04	1		10
FR	LEI/969500JPC00Y4Z8RE248					2		1		10
FR	SC/0000188071	0,05		0,05		2	0,05	1		10
FR	SC/0000198514	0,21		0,21		2	0,21	1		10
FR	LEI/969500N2QX5LGFFZ0I67	0,17		0,17		2	0,17	1		10
FR	SC/0000201215	1		1		1	1	1		10
FR	LEI/969500JTN8BU5BW6UW36	0,20		0,20		2	0,20	1		10
FR	LEI/9695002YCT3WT0M1NE82	0,15		0,15		2	0,15	1		10
FR	SC/0000277659	1		1		1	1	1		10
FR	LEI/9695004S3RCE0Q5V8G28	0,12		0,12		2	0,12	1		10

### S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe 7/8

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0010	C0020	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0260
FR	LEI/969500W55UQUHWOSRB80	0,21		0,21		2	0,21	1		10
FR	SC/0000366404	0,02		0,02		2	0,02	1		10
FR	SC/0000398032	1		1		1	1	1		3
FR	SC/0000476468	0,02		0,02		2	0,02	1		10
FR	SC/0000481102	0,04		0,04		2	0,04	1		10
FR	LEI/969500UX71LCE8MAY492	0,10		0,10		2	0,10	1		10
FR	SC/0000638953	0,38		0,38		2	0,38	1		10
GR	SC/0000671232	1		1		1	1	1		10
FR	SC/0000697276	0,16		0,16		2	0,16	1		10
FR	SC/0000704333	0		0		2	0	1		10
FR	SC/0000841926	1		1		1	1	1		10
FR	LEI/969500J2RDYILVNG7358	1		1		1	1	1		10
FR	SC/0000980228	1		1		1	1	1		10
FR	LEI/969500CHM7M2OBO7ED40	0,25		0,25		2	0,25	1		10
FR	SC/0000989354	1		1		1	1	1		10
FR	SC/0000995274	0,51		0,51		1	0,51	1		10
FR	SC/0001021259	1		1		1	1	1		10
FR	SC/0001045404	0,30		0,30		2	0,30	1		10
FR	SC/0001055240	1		1		1	1	1		10
FR	SC/0001058361	0,15		0,15		2	0,15	1		10
FR	SC/0001075278	0,12		0,12		2	0,12	1		10

**S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe 8/8**

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
		% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0010	C0020	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0260
FR	SC/0001078595	0,37		0,37		2	0,37	1		10
FR	SC/0001089303	1		1		1	1	1		10
PL	SC/0001092748	1		1		1	1	1		10
LU	SC/0001103488	0,10		0,10		2	0,10	1		10
FR	SC/0001105742	0,51		0,51		1	0,51	1		10
DE	SC/0001105807	0,12		0,12		2	0,12	1		10
FR	SC/0001105891	1		1		1	1	1		10
JP	SC/0001106229	1		1		1	1	1		10
LU	SC/0001106240	1		1		1	1	1		10
FR	SC/0001121141	0,10		0,10		2	0,10	1		10
FR	SC/0001127816	1		1		1	1	1		10
LU	SC/0001129775	0,40		0,40		2	0,40	1		10
LU	SC/0001130812	0,50		0,50		1	0,50	1		10
ES	SC/0001190262	1		1		1	1	1		10
FR	SC/0001206310	1		1		1	1	1		10
IT	SC/0001210720	1		1		1	1	1		10
FR	SC/0001237469	0,15		0,15		2	0,15	1		10
FR	SC/0001240547	0,50		0,50		1	0,50	1		10
LU	SC/0001241900	0,25		0,25		2	0,25	1		10
FR	SC/00NFR26290	1		1		1	1	1		3
FR	SC/NFR28109	1		1		1	1	1		10